

Quatorzième séance

Vendredi 14 juin 2002, 15 heures

Présidence de M. Hussain et de M. Arbesser-Rastburg

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (suite)

Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. HUSSAIN)
— Nous reprenons la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original portugais: M. LOPES CORREIA (*ministre du Travail et de la Solidarité, Cap-Vert*) — Permettez-moi au nom du gouvernement de la République du Cap-Vert et en mon nom propre, de saluer cette auguste assemblée en formulant les meilleurs vœux de succès pour la 90^e session de la Conférence internationale du Travail. Je voudrais également adresser mes vives félicitations à Monsieur le Président pour son élection. Je suis sûr que ses qualités et sa grande expérience contribueront à la bonne marche de nos travaux. Je voudrais également féliciter le Directeur général pour la clarté et l'exhaustivité de son rapport.

Il est important de souligner l'importance que nous attribuons au thème proposé pour la discussion, que ce soit la promotion des coopératives, la santé et la sécurité au travail, et l'économie informelle. Effectivement, pour un pays comme le Cap-Vert, dont l'objectif majeur est le développement et la lutte contre la pauvreté fondée sur le développement durable, de tels sujets présentent un intérêt particulier et sont d'une grande actualité.

Le Cap-Vert est un pays pauvre, sans grandes ressources économiques puisqu'il dépend de l'extérieur et a peu d'épargne intérieure. Sa croissance démographique est de 2 pour cent par an. La population est jeune, 70 pour cent ayant moins de 30 ans et un fort taux de fécondité. Le recul de l'émigration et l'abandon scolaire posent au pays de sérieux problèmes de chômage. Dans un tel contexte, il est clair que le chômage et la pauvreté touchent une grande partie de la population et que les pouvoirs publics doivent prendre des mesures pour résoudre les problèmes.

L'économie informelle joue un rôle fondamental dans le système économique et social du Cap-Vert. Elle renferme 40 pour cent des emplois et doit sa créativité, d'une part à la flexibilité des opérateurs économiques, essentiellement de petites entreprises, et d'autre part aux faits que les travailleurs sont peu qualifiés et qu'elle emploie peu de technologie. Ce secteur s'est développé en une sorte de coussin social pour résoudre le problème du chômage et partant, les problèmes de pauvreté et d'exclusion socioprofessionnelle.

Une étude de 1997, sur le secteur informel, montre que sur un total de 2888 unités économiques,

84,2 pour cent appartiennent à l'économie informelle et 94,8 pour cent comptent moins de 5 travailleurs. Ceci démontre l'importance de l'économie informelle dans le pays et la nécessité de l'organiser de manière cohérente pour qu'elle puisse contribuer au développement de notre pays. L'un des grands obstacles est l'absence d'esprit de corps qui empêche les travailleurs du secteur de se regrouper pour accroître leur pouvoir de négociation, obtenir des crédits ou conquérir un marché plus exigeant.

Le gouvernement, dans son programme, reconnaît que les coopératives et les mutuelles sont des instruments d'autopromotion importants pour résoudre les nombreux problèmes socio-économiques du pays. Il est également conscient de la nécessité d'adopter une stratégie visant à faire naître une culture de la coopérative qui fasse revivre les principes et les valeurs du mouvement coopérative afin que celui-ci joue le rôle qui devrait être le sien dans le développement économique et social du pays.

Le gouvernement prévoit donc dans son programme de contribuer à l'instauration d'un climat politique favorable au développement du mouvement coopératif et à la mise en place du cadre institutionnel dont il a besoin. Il a proposé également de soutenir des activités visant la restructuration du secteur coopératif, telles que promotion des économies d'échelle et la consolidation du secteur par rapport au mouvement social structuré. Il prévoit de favoriser la création d'institutions financières, coopératives ou mutualistes, qui facilitent l'accès au crédit, qui œuvrent dans le domaine social et qui se chargent de la promotion individuelle ou collective de leurs membres.

S'il est vrai que la promotion et les incitations au développement du mouvement coopératif doivent être au cœur de l'action menée par le gouvernement pour réduire la pauvreté, il est également vrai que la prévention des accidents du travail est un facteur important de réussite pour les entreprises et qu'elle contribue à améliorer la qualité de vie des travailleurs. Il faut donc connaître les risques, savoir où ils existent et pourquoi afin de savoir comment y remédier et quel ordre de priorité accorder à chaque mesure préventive.

Sur le plan juridique, le Cap-Vert a déjà beaucoup progressé. Ainsi, la promulgation du décret-loi du 6 septembre 1999 sur la santé et la sécurité au travail, la ratification de la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, créent les conditions nécessaires pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. Dans ce contexte, le gouvernement accorde une grande importance à l'intégration des maladies professionnelles dans l'assurance sociale et à l'actualisation de la liste des handi-

caps pour que la gestion de la protection sociale du Cap-Vert soit cohérente, le secteur privé assumant un rôle complémentaire.

Toutefois, nous sommes conscients que les textes juridiques ne suffisent pas pour changer les conditions de travail. C'est pourquoi je réitère mes vœux de plein succès aux travaux de cette 90^e session, puissent-ils renforcer les liens qui unissent la famille de l'OIT dans un monde toujours plus solidaire et plus épris de justice sociale.

Original espagnol: M. TORRES MONTALVO (*représentant, Centrale latino-américaine des travailleurs*) — Au nom de la Centrale latino-américaine des travailleurs, j'ai le plaisir de prendre la parole à l'occasion de la 90^e Conférence internationale du Travail.

Notre continent n'est pas le plus pauvre mais est celui où la situation est la plus injuste et la plus incohérente. Cet état de fait nous inquiète profondément car il met en évidence les énormes contradictions qui frappent les institutions internationales, dont l'OIT, lorsqu'elles confrontent leur riche patrimoine normatif à la situation dont souffrent les travailleurs. Nous partageons la préoccupation exprimée par le Directeur général dans son rapport au sujet du travail des enfants. En effet, malgré les accords visant à éliminer le travail des enfants, au lieu de diminuer, il ne cesse de croître en Amérique latine et cela notamment à cause de l'accroissement du chômage de leurs parents. Il est important de constater que Porto-Rico, un pays qui n'est pour le moment pas Membre de l'OIT, a sa propre législation sur le travail des enfants et dispose également de lois visant à promouvoir les coopératives et le secteur informel de l'économie.

Au nom de la CLAT et en tant que dirigeant des travailleurs de Porto Rico, permettez-moi une fois encore de demander au nom des travailleurs, des entrepreneurs et du gouvernement de mon pays, d'être intégré au sein de l'OIT.

Nous sommes un «Etat libre associé» aux Etats-Unis mais nous sommes une nation avec une Constitution indépendante, des organismes gouvernementaux, ainsi qu'un cadre juridique important qui régit les relations tripartites. Notre intégration à l'OIT nous permettrait de partager les espoirs des nations du tiers monde, dans la construction d'un monde plus juste du point de vue social et, par conséquent, d'un monde plus libre, plus démocratique et plus pacifique.

Nombreux sont les gouvernements qui nous parlent de croissance et je pense qu'ils s'inspirent des politiques qui n'utilisent le terme de développement que dans son acception erronée de croissance. Mais c'est une croissance supposée sans développement, étant donné qu'en même temps que les gains des entrepreneurs nationaux et des entreprises transnationales augmentent, le chômage, la pauvreté, la misère et la marginalité sociale ne cessent de croître.

Les travailleurs de nos peuples sont fatigués par les discours et les promesses creuses sur la démocratie et la gestion des affaires publiques. C'est la raison pour laquelle nous réitérons une fois de plus avec conviction que, sans la pleine garantie de la justice sociale, la paix n'est pas possible, ni aucune forme viable de gouvernance, ni la possibilité de consolider nos démocraties bien fragiles.

Nous saluons le 50^e anniversaire du Comité de la liberté syndicale ainsi que de la commission d'experts. Il s'agit d'une véritable raison de satisfaction et en

même temps d'un défi incommensurable. Nous sommes tout à fait conscients du patrimoine considérable que nous avons construit et enrichi ensemble, mais n'oublions pas que chaque jour se produisent de nouvelles agressions, en particulier contre la liberté syndicale, contre le droit fondamental à un travail décent, digne et juste qui favorise le développement intégral de la personne humaine qui, grâce à son travail, pourra enrichir le bien commun en apportant de meilleures conditions de vie et de travail. En particulier, nous aimerions rappeler ici avec tristesse les milliers de dirigeants qui ont été assassinés et particulièrement les peuples de Colombie et du Guatemala qui sont soumis à des conditions brutales de violence généralisée. N'oublions pas non plus notre engagement et notre solidarité envers les travailleurs d'Argentine, du Paraguay, de la Colombie, de Haïti, entre autres nations, qui luttent pour la défense de leur patrimoine national et pour une vie digne, ainsi que pour un développement accompagné de justice sociale. Tout ceci aujourd'hui est ébranlé par la voracité des intérêts mercantiles nationaux et transnationaux.

On porte de plus en plus atteinte au travail de l'homme, facteur fondamental d'enrichissement de nos sociétés. On le transforme en une simple marchandise, en un produit de plus en plus rare dans ce «supermarché» réservé à une minorité de personnes de nos sociétés.

Nous réitérons notre appel en faveur de la légalisation de notre Centrale autonome des travailleurs du Chili, la CAT, ainsi que notre engagement permanent et solidaire en faveur du peuple palestinien dans sa lutte âpre mais inéluctable pour l'édification d'une nation de paix, de justice, de démocratie et de liberté.

Original anglais: M. GURUNG (*ministre du Travail et des Transports, Népal*) — Au nom de la délégation du Népal et en mon nom propre, je souhaite en premier lieu présenter mes félicitations les plus chaleureuses au Président à l'occasion de son élection pleinement méritée à la tête de cette Conférence importante. Nous sommes certains que, sous son égide, les délibérations de cette session seront couronnées de succès.

Nous savons gré à l'OIT d'avoir fait l'honneur à notre Premier ministre de l'époque, M. Girija Prasad Koirala, d'être l'invité d'honneur de la session de la Conférence internationale du Travail qui s'est tenue l'année dernière. Malheureusement, étant donné les événements d'une gravité sans précédent qui se sont abattus sur notre pays l'année dernière, il n'a pu être des vôtres.

Le Népal, pays enclavé dont le niveau de développement est l'un des plus faibles du monde, a toujours relevé de manière active tous les défis qui se posent au sujet du développement par suite de la mondialisation. Nous axons tous nos efforts sur le développement durable et la croissance. Le Népal continue à œuvrer en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Nos priorités absolues sont la lutte contre la misère, le chômage, la marginalisation sociale, la corruption et la discrimination, ainsi que la promotion du travail décent et l'établissement d'une gouvernance qui soit responsable du bien-être de tous les citoyens.

Nous avons toujours eu en horreur le crime organisé, toutes formes de terrorisme, les conflits armés, la traite des êtres humains, le trafic d'armes, la violence et les troubles provoqués par le communautarisme, la

religion et les idéologies. Nous sommes au regret de dire que le Népal a été la victime récente d'attaques barbares commises par les terroristes maoïstes. Le gouvernement de Sa Majesté a donc déclaré l'état d'urgence afin de protéger la vie et les biens de ses citoyens, assurer la paix et la sécurité dans le pays et éradiquer le terrorisme. Notre gouvernement a été contraint de puiser dans les ressources de notre budget national pour les attribuer à la sécurité, et donc de réduire les crédits affectés à la lutte contre la pauvreté, à la création d'emplois et au développement social. Les terroristes ont détruit aveuglément les infrastructures voués au développement. La recrudescence des activités terroristes a coûté des milliers de vies humaines et a eu un effet préjudiciable sur la croissance économique, le commerce, le tourisme et les activités industrielles.

Ma délégation souhaite réitérer que le gouvernement de Sa Majesté du Népal est entièrement dévoué à la cause globale de l'OIT, qui est d'éliminer sans délai les pires formes de travail des enfants.

La ratification des conventions (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 et (n° 29) sur le travail forcé, 1930, l'année dernière, sont la preuve de l'importance que le Népal attache à ce travail.

Nous appuyons pleinement le rapport global de l'OIT sur le travail des enfants. Nous sommes également résolus à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2007 et toutes les formes de travail des enfants d'ici à 2010. Nous avons préparé un programme-cadre qui aborde de manière cohérente et intégrée toutes les questions concernant le travail des enfants.

Nous souhaitons également exprimer notre gratitude à l'OIT pour l'assistance technique qu'elle a fournie à notre gouvernement pour l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et du dixième Plan quinquennal pour la création d'emplois convenables et productifs au Népal. Cette tâche a été accomplie grâce à de vastes consultations entre les partenaires tripartites et avec les partenaires de développement du Népal.

Nous sommes heureux de figurer parmi les trois pays qui mettent en place un programme assorti de délai afin d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à cinq ans. C'est un programme très complet qui comporte une approche aussi bien sectorielle que thématique prévoyant des programmes sur l'éducation, la santé, les services juridiques, la mobilisation sociale, la génération de revenus, la formation professionnelle et le développement économique.

Nous apprécions pleinement le rapport du Président du Conseil d'administration ainsi que celui du Directeur général. Ces rapports couvrent un vaste éventail des activités telles que les normes et les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi, la réduction de la pauvreté et la promotion du travail décent, ainsi que les thèmes convergents des quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Ces rapports servent également de fondement à un pilier social universel appuyant la démocratie, l'efficacité économique et le progrès social.

Nous souhaitons remercier le Directeur général ainsi que ses collaborateurs d'avoir préparé un rapport si complet et si stimulant.

Ma délégation appuie pleinement tous les points inscrits à l'ordre du jour de cette Conférence tels que la promotion des coopératives, la déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles,

l'économie informelle et le retrait de vingt recommandations de l'OIT, car ces points sont particulièrement d'actualité.

Etant donné le ralentissement du développement économique et la crise nationale que traverse mon pays, due à la récession économique mondiale et aux problèmes d'ordre interne, ma délégation insiste pour que des agences internationales telles que l'OIT, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et le FMI ainsi que les pays industrialisés nous allouent davantage de ressources et augmentent leurs activités de coopération technique pour répondre à nos besoins particuliers et nous permettre d'accélérer le processus de développement et de surmonter nos difficultés structurelles.

Ma délégation espère sincèrement que les débats qui ont lieu à la Conférence produiront des résultats fructueux.

Enfin, je souhaite plein succès à cette Conférence.

Original vietnamien: M. DO (délégué des travailleurs, Viet Nam) — Je voudrais tout d'abord, au nom des travailleurs et des syndicats vietnamiens, féliciter le Président ainsi que les autres membres du Bureau et souhaiter à la Conférence tout le succès possible.

Nous nous félicitons des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général. La Confédération générale du travail du Viet Nam apprécie beaucoup les efforts et les réalisations de l'OIT. Cette dernière année, l'OIT a concentré ses efforts sur des questions très importantes et urgentes à résoudre qui intéressent les travailleurs et les syndicats du Viet Nam et du monde entier. Il s'agit des problèmes d'égalité entre hommes et femmes, de la santé, de la sécurité au travail, de la sécurité sociale, des principes fondamentaux au travail, et notamment de la question de l'élimination des pires formes de travail des enfants.

En tant qu'organisation de travailleurs œuvrant pour les travailleurs, reconnue par la législation du Viet Nam, la Confédération générale du travail du Viet Nam essaie d'exercer au mieux son rôle pour sauvegarder les droits et les intérêts légitimes des travailleurs, contribuant ainsi à la cause du développement de la paix, de l'égalité, de la démocratie et du progrès social.

Ces dernières années, la Confédération a apporté une contribution active à l'amélioration de la législation du travail au Viet Nam et au respect des droits des syndicats, qui sont défendus par les travailleurs du monde entier et les organisations internationales. Notre Confédération a participé activement à l'amendement du Code du travail, à l'élaboration d'une législation sur l'assurance sociale. Il a accéléré le travail sur la législation relative au chômage et il a contribué à la création d'un fonds de chômage, à l'élaboration d'un programme national de formation professionnelle ainsi que d'autres politiques relatives au marché du travail. En fait, les droits des syndicats et les droits de négociation collective ont été consolidés. Environ 80 pour cent des entreprises d'Etat et plus de 40 pour cent des entreprises privées ont signé des accords collectifs. La législation pour lutter contre la discrimination au travail et pour éliminer le travail forcé a été promulguée et strictement mise en œuvre. La Confédération contribue activement à la mise en place d'un système de sécurité sociale, notamment dans le cadre du programme d'atténuation de la pauvreté. Chaque

année, la Confédération organise en collaboration avec le gouvernement une semaine de sensibilisation à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail.

Au Viet Nam, les femmes jouissent de droits égaux à ceux des hommes et ont la priorité dans de nombreux domaines. Elles jouissent de conditions très favorables pour s'épanouir. Sur les 489 députés élus le 19 mai à l'Assemblée nationale, on compte 136 femmes (soit 27,31 pour cent) dont 13 syndicalistes. Les enfants du Viet Nam sont de plus en plus pris en charge par la société tout entière dans les meilleures conditions possibles. Les syndicats ont apporté leur contribution à toutes ces réalisations.

Dans ce contexte, le Viet Nam s'intègre positivement à l'économie mondiale, et la Confédération a l'intention d'intensifier le dialogue et la coopération avec les autres syndicats qui participent à la coopération économique internationale dans le cadre de l'ANASE, de l'AFTA, de l'APEC et de l'ASEM. Nous nous concentrons sur l'édification de piliers sociaux, tout en renforçant la coopération économique. Le Viet Nam continuera à améliorer sa législation nationale de façon à la mettre davantage en conformité avec les normes internationales et à sensibiliser les travailleurs à l'importance du respect des lois. La promotion de l'emploi, l'abaissement du taux de chômage, la formation et le recyclage, l'amélioration des conditions de travail et des relations de travail, la diminution du fossé entre les riches et les pauvres, sont encore des questions brûlantes au Viet Nam. Pour notre Confédération, le recrutement de nouveaux membres est important et nous voulons défendre les droits et les intérêts des travailleurs par le biais d'accords collectifs, nous voulons augmenter la compétence des représentants des syndicats dans le cadre du tripartisme et prendre part au processus d'élaboration des politiques concernant les travailleurs au niveau gouvernemental.

L'assistance technique de l'OIT et l'assistance amicale des syndicats du monde entier nous ont beaucoup aidés. Nous voudrions remercier tous ceux qui nous ont aidés. Nous nous félicitons de l'ouverture d'un bureau de l'OIT à Hanoi en 2002 et nous pensons que l'assistance technique de l'OIT à l'avenir aidera notre Confédération à mieux s'acquitter de ses tâches et de ses fonctions.

Original portugais: M. SILVA (délégué des travailleurs, Cap-Vert) — Je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour son élection en tant que président de cette 90^e session de la Conférence internationale du Travail. J'adresse mes meilleurs vœux de succès à la Conférence.

Depuis 1994, je me sers de cette tribune pour aborder non seulement les problèmes économiques et sociaux qui affectent la vie des travailleurs mais aussi pour dénoncer les violations des droits et des libertés syndicales dans mon pays, parmi lesquelles des actes consistant à confisquer les biens patrimoniaux des syndicats, à utiliser de façon abusive la réquisition civile pour empêcher la grève, l'interdiction des manifestations, l'emprisonnement des dirigeants syndicaux, l'imposition de la rotation dans la désignation du délégué des travailleurs à la Conférence annuelle de l'OIT.

Avec les élections législatives de 2001 et l'alternance du pouvoir qui s'est ensuivie, de nouvelles attentes ont été suscitées, que ce soit du point de vue du respect des droits et libertés syndicales comme en ce qui

concerne le dialogue et la concertation sociale. En effet, le nouveau gouvernement a dit, à maintes reprises, qu'il souhaite gouverner dans une atmosphère de dialogue avec la société civile et plus particulièrement avec les partenaires sociaux.

Notre confédération syndicale restera sur le qui-vive pour voir comment se déroulera cette pratique de gouvernance et comme par le passé, nous n'hésiterons pas à utiliser cette tribune pour critiquer ou dénoncer toute mesure ou toute attitude qui remette en cause les droits et les libertés fondamentales des travailleurs cap-verdiens. D'ailleurs, je dois dire également que nous continuerons à applaudir et à appuyer les bonnes politiques.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que notre confédération syndicale se félicite du fait que le nouvel exécutif a déjà censuré les violations dont j'ai parlé il y a un instant et annoncé la réalisation très prochaine d'une enquête sous l'égide de l'OIT afin d'étudier la représentativité syndicale du pays. C'est une enquête qui a été demandée depuis longtemps par la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence de l'OIT elle-même, eu égard aux protestations successives que nous avons présentées en ce qui concerne la désignation du délégué des travailleurs.

Nous attendons avec énormément d'espoir la révision du Code du travail qui a été annoncée par le gouvernement, de façon à savoir si les autres recommandations faites par l'OIT, notamment sur la loi sur la grève et la réquisition civile, les services minimaux, le contrat à durée déterminée et la loi sur les manifestations, ont été prises ou non en considération. Il convient de se souvenir du fait que ces recommandations sont la conséquence des plans que nous avons présentés à l'OIT par le passé et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'elles soient respectées.

Le rapport soumis à cette 90^e session de la Conférence du travail, par le Directeur général, nous invite tous à nous livrer à une réflexion en profondeur sur un certain nombre d'éléments importants, notamment, les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi, la protection sociale et le travail décent et l'économie informelle. Et sur ce dernier point, j'aimerais me livrer à quelques observations.

En effet, au Cap-Vert, divers facteurs tels que la dynamique du développement après l'indépendance, la sécheresse qui afflige le pays, la forte poussée migratoire et la concentration urbaine très rapide, surtout dans la capitale, sont à l'origine de l'explosion du secteur informel.

Dans un pays où la pauvreté touche plus de 30 pour cent de la population, il est normal d'admettre que l'économie informelle s'identifie avec la pauvreté. Il faut prendre en considération le fait que les opportunités urbaines créées par le processus de développement ont permis l'émergence de nouvelles activités génératrices de revenus et que dans une certaine mesure l'activité informelle est liée aussi au besoin et/ou à la possibilité d'améliorer les revenus.

L'analyse de l'économie informelle au Cap-Vert a permis de constater qu'elle est fortement concentrée dans les deux principales villes du pays, à Praia, dans la capitale et à Mindelo qui, dans leur ensemble, représentent 80 pour cent du total de ce secteur informel.

Un autre élément à prendre en considération est le fait que le secteur est composé d'entreprises de très petite taille. D'après les études réalisées, 94,8 pour

cent des entreprises ont moins de cinq travailleurs et 0,5 pour cent plus de 10. Il y faut également noter que 0,9 pour cent de ces entreprises cotisent pour la sécurité sociale.

L'absence d'une protection sociale adéquate, l'inexistence des droits du travail, l'absence d'organisations représentatives, c'est-à-dire de syndicats, sont autant d'aspects marquants du secteur de l'économie informelle au Cap-Vert.

Nous espérons que l'économie informelle pourra dépasser le stade où elle répond quasi uniquement à des besoins de survie et s'engager sur la voie de la participation à la croissance et au développement du pays. Nous espérons que ceux qui travaillent dans ce secteur auront la garantie d'un travail décent assorti de droits.

En coopération avec l'OIT, notre confédération syndicale fera de son mieux pour que ses objectifs puissent être réalisés.

Original anglais: M. FARRUGIA (délégué des employeurs, Malte) — Au nom de ma délégation, j'aimerais féliciter le Directeur général pour son excellent rapport qui exprime la vision de l'OIT. La tenue de la présente session coïncide avec des événements très importants en ce qui concerne la législation du travail de Malte. Celle-ci, à savoir la loi sur les conditions d'emploi et la loi sur les relations professionnelles, sera modifiée et alignée sur les conventions de l'OIT et sur les directives européennes.

Les employeurs de Malte participent régulièrement au dialogue social avec les syndicats et les gouvernements, car ils estiment que le mieux pour toutes les parties est de faire converger leurs idées et de parvenir au consensus. Bien sûr, il s'agit d'un défi permanent qui oblige tous les partenaires sociaux à saisir cette occasion pour trouver, dans l'intérêt national, le meilleur équilibre.

Cette procédure concorde avec les objectifs stratégiques de l'OIT, tels qu'ils sont présentés dans le rapport du Directeur général. A propos du premier objectif — la promotion et l'application des normes et des principes et droits fondamentaux au travail — les employeurs se sont toujours efforcés de promouvoir les principes de la démocratie au travail.

Sans aucun doute, le plein emploi est une priorité stratégique pour Malte, pays qui n'a pratiquement aucune ressource naturelle. Des richesses ne peuvent être créées que par l'utilisation et l'amélioration des compétences et par la création d'emplois productifs. Pour créer des possibilités d'emploi, il faut entre autres créer des conditions qui encouragent les employeurs maltais et étrangers à investir.

L'une des caractéristiques de la main-d'œuvre maltaise, caractéristique qui préoccupe les employeurs, est le taux d'activité relativement bas des femmes — environ 30 pour cent — lequel est très faible par rapport à beaucoup d'autres pays européens.

Il y a plusieurs raisons économiques et socioculturelles à cela et les employeurs maltais considèrent que les femmes constituent une ressource potentielle considérable.

Un autre objectif stratégique de l'OIT vise à accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous. Malte est sur le point d'instituer une législation en matière de santé et de sécurité au travail. Les employeurs du secteur privé ont participé activement à la mise en place de l'autorité chargée de la santé et de la sécurité au travail et, dans leurs

entreprises, ont donné priorité à la santé et à la sécurité au travail.

Une étude comparative réalisée par la Fondation européenne montre que Malte a des résultats comparables à ceux de beaucoup de pays de l'Union européenne en ce qui concerne les normes de sécurité et de santé au travail et dans de nombreux autres domaines Malte dépasse d'autres pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

Les employeurs maltais encouragent aussi le tripartisme et le dialogue social. Pour réaliser au mieux le progrès économique, les partenaires sociaux doivent agir ensemble pour identifier les débouchés qui s'ouvrent à notre pays et pour trouver les meilleures solutions visant à minimiser les menaces qui apparaissent.

Nous sommes pleinement conscients des conditions sociales et économiques dynamiques qui caractérisent la mondialisation et en tant que petit pays, nous reconnaissons qu'il nous faut unir nos forces pour accroître au maximum notre capacité de création de richesses.

Malte en est à une étape passionnante de son histoire. Elle se trouve à la croisée des chemins et les décisions qui seront prises l'année prochaine façonneront notre histoire pour les prochaines décennies. Les employeurs ont pris conscience de la nécessité d'une restructuration micro et macroéconomique. Des entreprises mettent à jour leur mode de fonctionnement et forment leurs ressources humaines pour être plus compétitives sur les marchés mondialisés. Les entreprises maltaises qui bénéficiaient de mesures protectionnistes s'efforcent aujourd'hui de relever les défis posés par le libre-échange et la suppression des barrières douanières. C'est particulièrement important pour les PME qui représentent plus de 85 pour cent des entreprises maltaises.

Au niveau macroéconomique, le gouvernement crée un cadre législatif visant à créer les infrastructures économique, sociale et juridique, qui sont cruciales pour procéder à des restructurations.

Les employeurs maltais s'efforcent pour que l'application des directives européennes et des conventions de l'OIT permettent d'accroître la flexibilité de la main-d'œuvre, d'instaurer des relations professionnelles stables et de préserver la compétitivité de notre pays.

Voilà trois conditions indispensables pour améliorer constamment les conditions de travail en créant des richesses.

Les restructurations devraient également recouvrir les habitudes de travail afin de rendre la main-d'œuvre plus flexible par la formation polyvalente.

Des relations professionnelles stables sont essentielles pour promouvoir des relations saines avec les autres partenaires sociaux et pour diminuer autant que possible le nombre de conflits du travail. Les employeurs demandent que soit élaboré un mécanisme efficace de règlement des différends, et que les services essentiels soient assurés — services publics, transports — en cas de grève.

Enfin, la survie économique de notre pays dépend de notre compétitivité, alors que la concurrence de toutes les régions du monde s'accroît. Les employeurs sont donc conscients du fait qu'ils doivent demander au gouvernement de ne pas prendre des mesures qui pourraient nuire à notre compétitivité, mesures dont les effets pourraient aller à l'encontre des objectifs recherchés.

Original portugais: M. PINTO PEREIRA (ministre de l'Administration publique et du Travail, Guinée-Bissau) — Avant tout, je voudrais féliciter le Président de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail pour son élection à la présidence et surtout je voudrais le féliciter pour la manière sage et efficace avec laquelle il a dirigé nos travaux.

Permettez-moi également d'adresser mes félicitations et celles du gouvernement de la Guinée-Bissau au Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, pour le courage, l'engagement et la cohérence qui ont caractérisé son action. Il a contribué à conférer à l'action de l'OIT une importante dimension morale qui font qu'elle est, au sein du Système des Nations Unies, une des organisations qui s'est le plus battu pour que les questions relatives au travail des enfants, à la promotion du travail décent, au développement et à la justice sociale, restent de manière permanente et dynamique à l'ordre du jour des instances internationales.

C'est avec grande satisfaction que nous avons participé à la session spéciale consacrée à l'examen du rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le problème du travail des enfants constitue une grave violation des droits fondamentaux, mais aussi une sérieuse menace au développement économique et social durable.

L'abolition effective du travail des enfants exige la coopération et l'action de tous les Membres de l'Organisation et, à notre avis, passe par la promotion du travail et de l'emploi.

Nous partageons l'opinion selon laquelle, mises à part les situations claires d'exploitation des enfants, qui, évidemment, doivent être traitées de manière inflexible, aucun père de famille ne souhaite que son enfant reste analphabète. S'il le retire de l'école pour le mettre dans le monde du travail, c'est parce qu'il ne dispose pas de ressources suffisantes pour faire vivre sa famille. Donc, ce n'est qu'en améliorant les conditions de travail et les revenus des travailleurs que nous pourrions déclarer efficacement la guerre au travail des enfants. Mais il faut garantir un travail décent aux parents, c'est-à-dire un travail avec un minimum de garanties, comme la protection sociale, qui permettront d'assurer une éducation adéquate des enfants, d'éliminer le travail des enfants et de garantir à terme les ressources humaines indispensables au développement de nos pays et des citoyens responsables qui pourront contribuer à la consolidation d'une démocratie véritablement participative.

Tout le monde sait que la Guinée-Bissau a traversé des moments difficiles au cours des dernières années. Une guerre civile fratricide a dévasté notre petit pays, a détruit les fragiles bases matérielles qui ont été construites avec l'appui de nos principaux partenaires économiques internationaux.

A l'issue du conflit, nous avons réussi à rétablir un niveau d'entente raisonnable dans le pays et nous avons pu organiser des élections libres et loyales. Si nous avons pu obtenir des résultats satisfaisants au niveau politique, nous n'avons pas pu retrouver le rythme que nous avions au niveau économique-social avant le déclenchement du conflit. Les séquelles de ce dernier entravent nos efforts. Certaines difficultés résultent des processus de démobilisation des combattants et de déminage mais également de la réforme de l'administration publique. Elles pourraient remettre en cause le développement de notre pays.

La lutte contre le travail des enfants, la démobilisation et la réforme de l'administration publique font actuellement l'objet de programmes prioritaires. Nous comptons sur votre appui pour que les instruments d'exécution des programmes de réinsertion dans la vie active des anciens combattants et des anciens fonctionnaires publiques, dans le domaine de la formation professionnelle et du microcrédit, puissent être financés de manière adéquate afin de minimiser les impacts sociaux négatifs associés à ces réformes.

Si nous sommes d'accord pour dire que la meilleure forme pour combattre la pauvreté est de promouvoir l'emploi, nous pouvons dire qu'un soutien conséquent à la Guinée-Bissau dans ce domaine peut avoir des résultats très positifs à brève échéance, ne serait-ce par exemple que pour la filière de la noix de cajou. Nous en produisons annuellement 90 000 tonnes. Si le pays pouvait transformer ne serait-ce que 10 pour cent de cette production en petites unités de transformation semi-artisanales, on pourrait créer 4 000 à 5 000 nouveaux emplois, chez nous et dans les pays de la sous-région.

Comme vous voyez, la situation est mauvaise, mais il y a des signes positifs et des raisons d'espérer. Nous avons confiance en nous-mêmes et nous nous emploierons tous à reconstruire le pays. Nous éliminerons ainsi un éventuel foyer de tension. C'est pourquoi nous avons suivi avec beaucoup d'attention l'élaboration d'un plan d'action régional dans le cadre du Forum global sur l'emploi et nous sommes convaincus qu'en tant que pays venant de sortir d'un conflit, nous bénéficierons d'une aide en priorité.

Permettez-moi de conclure en disant que parce que nous croyons en la capacité de l'OIT d'aider notre pays, le gouvernement n'a pas hésité à assainir la situation financière en payant une grande part des arriérés accumulés depuis 1991. Nous avons déjà demandé au Directeur général de présenter à cette auguste assemblée notre demande visant à permettre à la Guinée-Bissau de redevenir immédiatement Membre de plein droit de l'Organisation.

Dans le même esprit, et pour les mêmes raisons, je peux vous annoncer que l'Assemblée nationale populaire de Guinée-Bissau vient d'adopter aujourd'hui les [conventions nos 87 et 182](#). De ce fait, toutes les conventions fondamentales de l'OIT ont maintenant été ratifiées par mon pays.

Original chinois: M. CHEN (délégué des employeurs, Chine) — Je voudrais tout d'abord présenter mes félicitations au Président pour son élection à la tête de notre Conférence. Je félicite également les deux Vice-présidents. Je suis certain que, sous leur direction, la Conférence sera un succès.

Nous sommes satisfaits de noter que, dans son rapport, le Directeur général a passé en revue le travail aussi considérable que fructueux réalisé matière de promotion de l'emploi, de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de la protection sociale, travail qui vise à réaliser l'objectif du travail décent. L'an dernier, l'OIT a organisé avec succès un Forum global sur l'emploi qui a ouvert la voie à l'élaboration de l'Agenda global pour l'emploi. Nous espérons que l'OIT poursuivra les efforts incessants qu'elle mène en vue de la promotion de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté et de l'élargissement de la protection sociale, dans le contexte de la mondialisation économique, en tenant dûment compte de ses efforts précédents et de ses expériences réussies. Ce faisant, elle devra tenir

pleinement compte de la diversité existant entre les pays sur différents points: système social, modèle de développement et valeurs, en ce qui concerne particulièrement les souhaits et revendications des nombreux pays en développement. Elle pourra ainsi à aider les États Membres à mieux résoudre leurs difficultés pratiques.

Le travail décent et l'économie informelle — point important de l'ordre du jour de notre Conférence — est une question qui intéresse tous les pays du monde. La mondialisation économique contribue à accroître l'interdépendance des pays quant à leur développement économique. Cependant, en raison de différences touchant à ce développement économique et du fait que l'ordre politique et économique du monde d'aujourd'hui reste toujours aussi inéquitable, la mondialisation aggrave les déséquilibres résultant du développement inégal et creuse le fossé entre riches et pauvres. En outre, elle a pour effet de diversifier les structures de l'emploi à travers le monde. Comme le fait remarquer le rapport du Directeur général, l'économie informelle, si elle est protégée par la société civile, jouera un rôle positif dans la création d'emploi. Nous sommes certains que la discussion qui aura lieu au sein de notre Conférence contribuera efficacement à créer un consensus entre toutes les parties intéressées et à clarifier davantage les responsabilités et fonctions des différents segments de la société, de façon à permettre l'adoption de mesures efficaces de soutien aux activités de l'économie informelle.

La Confédération des entreprises de Chine estime que l'existence d'un secteur privé stable et solide est une condition préalable importante à la croissance de l'économie nationale, à la création d'emploi et à la réalisation du travail décent. Grâce aux vastes réformes menées pour s'ouvrir et se moderniser, la Chine jouit d'une croissance économique et d'un progrès social solides, conditions propices à la restructuration et au développement des entreprises, ainsi qu'à la solution des problèmes liés à l'emploi et à la sécurité sociale. Notre confédération attache une grande importance à l'amélioration constante des performances des entreprises et de leurs dirigeants et fait tous ces efforts pour défendre les droits et intérêts légitimes des employeurs et des travailleurs, pour promouvoir un cadre de travail durablement sain et pour élaborer de nouvelles méthodes de création d'emploi.

Cette année marque le premier anniversaire de l'accession de la Chine à l'OMC. Cette accession signifie que la Chine va participer plus largement et plus en profondeur à la coopération et à la concurrence économiques internationales. Le développement appelle la coopération. Les entreprises chinoises participeront à l'avenir à la mondialisation économique dans un esprit dynamique et responsable et prendront une part active au Pacte mondial inauguré par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan. Notre stratégie mondiale contribuera à développer la coopération commerciale, économique, scientifique et technologique entre les entreprises chinoises et leurs homologues étrangers. Comme toujours, la Confédération des entreprises de Chine fera le maximum pour renforcer la compétitivité des entreprises chinoises sur les marchés internationaux, promouvoir la coopération de la Chine avec tous les pays et renforcer encore nos échanges et notre coopération avec l'OIT et les organisations d'employeurs des autres pays, en vue de promouvoir la prospérité et le développement partout dans le monde.

M. RONDEAU (*représentant, Union mondiale des professions libérales*) — On assiste aujourd'hui, dans l'ensemble des pays en développement et des pays en transition, de même d'ailleurs que dans certains pays développés, à une véritable explosion des activités de l'économie informelle. Et c'est dans cette économie informelle que l'on trouve le plus grand nombre d'enfants travailleurs qui échappent par conséquent au contrôle de la plupart des institutions officielles.

Par leur diversité et leur proximité avec leurs clients ou patients, les professions libérales constituent un réseau très dense de communication avec tous les citoyens de tous âges et de toutes conditions, dans tous les pays. Le dialogue singulier qui s'institue entre le professionnel et son interlocuteur dans le secret de leur échange doit permettre à la fois une analyse plus fine des comportements et des réalités sociales et, dans l'autre sens, une éducation renforcée par le professionnel qui se nourrit du sens de l'éthique et des valeurs morales qui animent sa profession.

Le temps est venu d'une mobilisation générale des professions libérales aux côtés des gouvernements pour assurer à nos sociétés — *Un avenir sans travail des enfants*.

Ainsi en particulier les professionnels de la santé et ceux du droit doivent-ils être sensibilisés à cet objectif afin de faire connaître aux autorités de tutelle dont ils dépendent la nature des problèmes posés. Ils pourront même être sollicités pour proposer, en fonction des spécificités socioéconomiques des pays concernés, des mesures concrètes à appliquer pour limiter le travail des enfants.

Lors du dialogue qu'ils nourriront avec ceux-ci et bien entendu avec leurs parents puis avec leur famille, ils constitueront à coup sûr un vecteur essentiel dans la pédagogie nécessaire à la mise en place des mesures proposées.

Investies d'une véritable mission de service public, les professions libérales regroupées au sein de l'Union mondiale des professions libérales peuvent constituer un relais essentiel pour les gouvernements dans leur volonté de sauvegarder les droits de l'enfant. Elles peuvent notamment contribuer à la prise de conscience de ce que l'abolition effective du travail des enfants est un progrès indispensable: en détectant ceux qui souffrent et ne peuvent s'épanouir, en expliquant l'importance de l'instruction pour une existence future décente et fructueuse, en refusant de se prêter à une tolérance permissive à l'égard de travaux dangereux ou, pire encore, de travaux immoraux.

Encore faut-il que les gouvernements et les professionnels se rencontrent dans des assemblées telles que la vôtre pour que ces complémentarités puissent prendre tout leur sens.

Nous pourrions alors pleinement, j'en suis sûr, à vos côtés, M. le Directeur général, aider à ce que chacun, homme ou femme, puisse accéder à un travail décent.

Original anglais: M^{me} TIBAIJUKA (représentante, Centre des Nations Unies pour les établissements humains) — Habitat et l'OIT ont entretenu un partenariat fort et utile pendant de nombreuses années, et je suis sûre qu'il se renforcera au fur et à mesure que nous mettrons en œuvre les objectifs de la Déclaration du millénaire. L'objectif 19 de cette Déclaration vise plus particulièrement à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020 conformément à l'initiative «Ville sans taudis ni bidonville». C'est une autre manière de reformuler le

programme pour l'habitat dont les objectifs consistent à fournir des abris adéquats pour tous et le développement d'établissements humains durables dans un monde qui ne cesse de s'urbaniser. Au paragraphe 39, les Etats Membres s'engagent à «prendre des mesures pour améliorer durablement et de manière équitable les conditions de vie et de travail, de façon à fournir à tous, à un prix abordable, un logement convenable et accessible, offrant des conditions d'hygiène et de sécurité acceptables et doté des services, équipements et autres aménagements essentiels, et permettre à tous de jouir, sans discrimination, du droit au logement et à la sécurité d'occupation sur la plan juridique».

La contribution de l'OIT à la mise au point du programme pour l'habitat a été important lors du Sommet d'Istanbul et se traduit par la fréquence des références dans ce document aux questions d'emploi et de main-d'œuvre et aux conventions de l'OIT. Après la conférence d'Istanbul, Habitat et le BIT ont travaillé ensemble à divers niveaux pour mettre en œuvre le programme pour l'habitat. On peut citer par exemple la collaboration dans le cadre du programme *Ville durable* et des programmes ASSIST et SEED de l'OIT dans les villes de Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) et de Kampala (Ouganda) qui ont contribué à améliorer ainsi durablement les conditions de vie et à fournir des emplois pour les pauvres des villes. Ces expériences ont servi de modèle dans beaucoup d'autres villes du monde.

Le XXI^e siècle connaîtra une urbanisation massive et rapide: 2 milliards de nouveaux résidents viendront s'installer dans les villes des pays en développement dans les prochaines années. 3 milliards de personnes, c'est-à-dire presque 1 personne sur 2 vivent déjà en ville. Par ailleurs, le processus d'urbanisation est irréversible. Lors de la première session du Colloque mondial des villes qui s'est tenu à Nairobi le mois dernier, on est parvenu à la conclusion que l'avenir de l'humanité se trouve dans les villes. Une urbanisation durable constitue donc la clé d'un développement durable. Il faudra tenir compte de cela lorsque nous préparerons le Sommet mondial pour le développement et lors de la discussion du rapport sur le travail décent et l'économie informelle. Le processus d'urbanisation, bien que stimulé par la croissance économique, a entraîné des divisions profondes entre les villes et entre les groupes sociaux. On assiste à une hausse considérable de la pauvreté urbaine. On dénombre aujourd'hui 750 000 000 habitants dans les bidonvilles vivant avec moins de 1 dollar par jour.

Il faut des ressources durables, un environnement sûr et des abris adéquats, des services de base et une meilleure qualité de vie pour tous les résidents urbains. Il existe un lien étroit entre réduction de la pauvreté, un emploi décent et l'assainissement des taudis.

Habitat voudrait mettre l'accent sur le fait que l'approche de l'OIT visant à combler le déficit d'emplois décents est un élément essentiel dans l'amélioration des bidonvilles et pour favoriser une urbanisation durable. La plupart des habitants des bidonvilles travaillent dans l'économie urbaine, qu'elle soit formelle ou informelle. C'est en raison de la faiblesse de leurs salaires dans l'économie informelle urbaine que ce que nous appelons des bidonvilles se sont développés dans et autour des zones urbaines.

Le déficit de travail décent a un lien direct avec le déficit de logements décents. A mesure que les travailleurs du secteur informel auront accès à un emploi

décent, leur capacité à se procurer un logement décent augmentera aussi.

Dans le rapport de l'OIT sur le travail décent et l'économie informelle, sept garanties essentielles sont énumérées. Je souhaiterais qu'y soit ajoutée la sécurité d'occupation au plan juridique. Le rapport de l'OIT fait référence à la garantie des droits de propriété comme mesure importante pour réduire le déficit de travail décent. La campagne d'Habitat en faveur de la sécurité d'occupation juridiquement garantie va dans le même sens. La sécurité d'occupation représente un actif pour les pauvres et peut faciliter l'obtention de crédits.

Nous n'avons pas beaucoup de temps mais je voudrais vous dire qu'il y a un lien direct entre le travail décent et l'habitat décent et que sans création d'emploi il sera très difficile de mettre en œuvre le programme d'Habitat. Nos deux organisations doivent donc absolument travailler en collaboration.

Original anglais: M. JENNINGS (représentant, Union Network International) — Je m'adresse à vous au nom de Union Network International, la Fédération mondiale des syndicats pour l'ère de l'information.

Je voudrais féliciter le Directeur général de son excellent rapport. Nous sommes heureux de l'Agenda sur le travail décent, de la nouvelle visibilité que l'OIT a gagnée lors des débats clés sur la mondialisation, de l'appui en faveur du dialogue social et des droits des travailleurs. Mes commentaires aujourd'hui portent sur l'organisation de la gouvernance des entreprises et du dialogue social.

Depuis notre création, il y a deux ans, nous avons transmis le message de votre organisation aux employés de la société de l'information. Nous avons essayé d'attirer plus de femmes, plus de jeunes, plus de professionnels en notre sein. Des campagnes d'organisation ont été lancées dans le domaine des finances, du commerce, des médias et du spectacle, des centres d'appel, des arts graphiques et du secteur des technologies de l'information et de la communication.

Il est regrettable que nos syndicats se heurtent souvent à l'hostilité des employeurs.

Nous souhaitons que l'OIT prenne davantage de mesures pour permettre aux syndicats d'avoir la possibilité de s'organiser, d'avoir accès à tous les lieux de travail, et pour qu'il n'y ait pas de zone sans représentation syndicale comme c'est le cas dans les zones d'exportation.

L'OIT doit œuvrer pour éliminer ces obstacles juridiques et des entreprises. Nous voulons pouvoir continuer à nous organiser. L'OIT doit suivre le Sommet sur l'emploi mondial du mois de novembre. L'effondrement de l'«e-économie» et les problèmes dans les télécommunications ont déjà entraîné plus de 500 000 pertes d'emplois. Une charte sociale mondiale de l'OIT est nécessaire pour les employés du secteur des TIC, comprenant des droits pour les travailleurs qui travaillent en ligne. A cette fin, l'OIT doit organiser un nouveau sommet avec les syndicats du secteur des TIC et les employeurs de ce secteur.

La mondialisation ne génère pas le progrès social. Les objectifs du Sommet du millénaire des Nations Unies ne sont tout simplement pas réalisés. UNI-Afrique a indiqué que 45 millions d'Africains de plus tomberont dans la pauvreté pendant les dix ans à venir.

Les marchés financiers instables continuent à faire des ravages. Notre récente conférence UNI-Apro

pour l'emploi et la justice a montré que les blessures de la crise financière asiatique ne se sont pas cicatrisées.

L'Argentine est abandonnée par la communauté financière mondiale. Un effondrement bancaire a étouffé l'économie. La pauvreté et le chômage se développent à toute allure. UNI-Amériques ne peut pas accepter que le Fonds monétaire international fasse traîner le processus des négociations et refuse de reconnaître son rôle dans l'effondrement de l'Argentine.

La privatisation des services financiers a échoué et pourtant le Fonds monétaire international insiste pour que les gouvernements dans le monde continuent à s'engager dans cette impasse. La Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation, que nous saluons, doit montrer aux institutions de Bretton Woods que la voie au développement doit mettre les êtres humains au premier plan.

Le système de l'OMC privilégie la libéralisation des services avant tout. Nous voulons que les gens aient accès à de bons services publics. Cela inclut un service postal universel accessible à tous à un prix uniforme. On ne supprime pas la fracture numérique en privatisant les Télécoms dans les pays en développement. L'objectif d'un service universel ne fait pas partie des Accords généraux sur le commerce des services (GATS). La libéralisation et la privatisation des services sont protégées par le mécanisme de sanctions puissant de l'OMC. La Conférence ministérielle de l'OMC à Doha n'a généré aucun progrès sur les normes du travail ni sur la démocratie interne ou externe.

L'UNI, avec tous les autres syndicats mondiaux, lancera une campagne pour réformer l'OMC et les GATS.

L'OIT doit se pencher sur la gouvernance des entreprises de toute urgence. Des cas récents confirment combien les pratiques non éthiques dans les corporations se répandent. Enron et Arthur Anderson ne sont que le haut d'une montagne d'ordures dont le caractère toxique est un danger pour tous les êtres humains. Enron reflète la boulimie des entreprises aux dépens des retraités. Ce nuage toxique qui se répand a des conséquences sur les droits des travailleurs et sur les relations de travail. Comme le magazine *Fortune* l'a dit ce mois-ci, nous sommes face à l'échec du système.

La semaine dernière, des dirigeants de syndicats ont été arrêtés au supermarché Shaw aux USA. Pourquoi? Ils protestaient contre l'intention de la société de rompre l'accord collectif. Shaw est la propriété de Sainsbury au Royaume-Uni où les droits sont reconnus. Sainsbury devrait reconnaître les droits des travailleurs où qu'ils se trouvent.

L'entreprise de distribution Pinault-Printemps-Redoute est engagée dans une vilaine campagne syndicale aux Etats-Unis d'Amérique car elle refuse aux travailleurs appartenant à des minorités défavorisées de se syndiquer. Le plus grand distributeur mondial Wal-Mart s'oppose de façon agressive à toutes les tentatives de son million de travailleurs aux Etats-Unis d'adhérer à un syndicat.

Si les entreprises ne peuvent respecter les droits des travailleurs, comment pouvons-nous leur faire confiance dans d'autres domaines? L'OIT doit œuvrer pour améliorer les valeurs dans les entreprises, l'honnêteté, la responsabilité, la transparence, le respect des droits des travailleurs, et pour garantir aux travailleurs une place à la table du dialogue. L'OIT de-

vrait accélérer son travail pour forcer les sociétés à respecter les conventions de l'OIT. Les investisseurs ne devraient pas investir des fonds dans des sociétés qui ne respectent pas les normes.

En conclusion, nous continuerons à réclamer des accords mondiaux avec les employeurs. Nous avons déjà ouvert la brèche avec Telefonica, OTE, Carrefour, Tesco et Metro. Des accords mondiaux contribuent à améliorer la gouvernance des entreprises.

L'UNI estime que le dialogue social et sectoriel de l'OIT a un rôle clé à jouer pour faire le ménage dans l'arrière-cour des entreprises. Nous voudrions des structures mondiales permanentes de l'OIT avec les employeurs dans nos secteurs. Nous voudrions qu'elles se réunissent annuellement pour donner un suivi aux sessions plénières de l'OIT. Nous avons fait un progrès dans le commerce et nous voudrions voir la même chose se produire dans le domaine des finances, de la Poste et des Télécoms, dont les dernières réunions ont appuyé cette initiative.

En conclusion, nous voudrions que l'OIT fasse de sa lutte contre le racisme et la discrimination une priorité. Cela signifie un travail décent pour tous les travailleurs migrants, et c'est par le travail décent que l'on pourra donner un visage humain à la mondialisation. Grâce au rapport du Directeur général, nous avons tous les éléments pour pouvoir y arriver.

Original anglais: M. ITH (ministre des Affaires sociales, du Travail, de la Formation professionnelle et de la Réinsertion des Jeunes, Cambodge) — Tout d'abord, je souhaite féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection à la présidence de cette 90^e session de la Conférence internationale du Travail.

Fidèle aux principes et aux droits fondamentaux consacrés par la Constitution de l'OIT, le Cambodge a continué à prendre des mesures afin de réaliser les objectifs stratégiques de l'OIT de mettre en œuvre la législation du travail. L'année dernière, grâce à l'assistance technique de l'OIT, nous avons mis en place une réglementation ministérielle importante, portant sur la représentativité des organisations professionnelles. Toujours grâce à l'assistance technique de l'OIT, un autre décret ministériel portant sur la définition du type de travail qui pourrait être dangereux pour les enfants est en train d'être terminé. Au début de cette année, grâce à l'aide du Japon et des Etats-Unis, nous avons commencé à mettre en œuvre deux projets importants. Le premier vise à élargir les possibilités d'emploi pour les femmes, tandis que le deuxième aborde la consolidation d'un système de règlement des litiges sur le lieu du travail. Les deux projets sont réalisés sous l'égide de l'OIT. Ces mesures, avec la mise en œuvre pleine et totale du projet de surveillance du secteur vestimentaire ainsi que des inspections du travail routinières quotidiennes contribuent à la réalisation des principes et des droits fondamentaux que je viens de citer. Ceci est confirmé par le deuxième rapport de synthèse portant sur les conditions de travail dans l'industrie du textile et de l'habillement au Cambodge et, en nous fondant sur les données de conseillers et contrôleurs indépendants, il est dit très clairement qu'il n'y a pas de preuves de travail forcé, de discrimination et de travail des enfants dans ce secteur.

Par rapport au secteur de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail, la législation actuelle comporte une section spécialement consacrée aux accidents du

travail, aux maladies professionnelles et aux accidents de trajet. En vertu de cette loi et d'autres règlements d'application, l'employeur est tenu responsable de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail. En cas d'accident du travail, il doit déclarer ledit accident au Département de la sécurité sociale, ou au Département du travail de la province concernée et prendre les mesures qui s'imposent. Vis-à-vis des victimes, l'employeur est également responsable des soins médicaux et des indemnités d'incapacité, selon un barème fixé par décret ministériel. Il est également important de noter qu'après avoir longuement délibéré, le Comité consultatif du travail qui est notre seul organe tripartite national a décidé de régler le travail en environnement chaud.

Dans la plupart des pays en développement comme le Cambodge, une grande partie de la main-d'œuvre travaille dans le secteur informel de l'économie et très souvent ce secteur informel contribue à une part importante du PIB de mon pays. En termes de contribution au PIB et en termes d'emploi également, le secteur informel est essentiel pour un pays en développement pauvre. Pourtant l'emploi dans le secteur informel est caractérisé par un grand nombre de travailleurs indépendants, des revenus extrêmement bas et une protection sociale réglementée quasiment inexistante. Voilà pourquoi nous sommes en faveur d'inclure ce point dans la discussion générale pendant la Conférence et nous espérons que nous parviendrons à des recommandations utiles.

Je voudrais ajouter que le Cambodge appuie pleinement l'adoption de la recommandation concernant la promotion des coopératives et le retrait de 20 recommandations dépassées.

Original anglais: M. ZARB (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Malte) — J'aimerais tout d'abord féliciter le Directeur général pour son excellent rapport.

L'Union générale des travailleurs (CWU) de Malte a toujours cherché à suivre les politiques de l'OIT. Cela s'applique également aux coopératives. Depuis que notre gouvernement s'est lancé dans la privatisation et la sous-traitance des services publics, notre syndicat a constaté que les coopératives pouvaient limiter au maximum l'impact de cette privatisation.

En fait, il y a déjà un certain temps, mon syndicat avait participé à la création de deux coopératives du secteur public. Aujourd'hui, elles réussissent à obtenir des contrats et cela a engendré un double effet positif. Tout d'abord, les emplois en question ont été sauvegardés, et ensuite les revenus des membres des coopératives sont légèrement plus élevés qu'ailleurs.

J'aimerais maintenant vous faire part de certaines réflexions concernant la situation des relations professionnelles puisque le parlement a décidé de modifier la législation actuelle du travail.

Le CWU estime que les amendements apportés à la loi sur les relations professionnelles constitue une menace directe pour le syndicalisme dans notre pays. Nous avons de bonnes raisons de le penser. Lorsque le projet de loi a été publié il y a quelques semaines, contrairement à la loi actuelle sur les relations du travail, aucune mention n'a été faite des grèves de solidarité.

Notre réaction a été bien entendu immédiate. Le projet de loi a dû être retiré, et rédigé à nouveau en incluant cette fois ce type d'action. Toutefois, nous avons constaté que la liste des services essentiels a été exagérément élargie, à telle enseigne que des centai-

nes de travailleurs sont maintenant privés du droit de grève. En outre, le gouvernement a ignoré les définitions et les recommandations de l'OIT concernant les services considérés comme essentiels.

Nous n'avons pas du tout été surpris par le comportement du gouvernement, étant donné qu'il ne fait que reprendre ses intentions d'août 1999. Et une fois de plus, il refuse d'écouter les conseils de l'OIT.

C'est pour cela que nous pensons que les amendements proposés visent uniquement à affaiblir notre syndicat, d'autant que la majorité des travailleurs qui travaillent dans des services déclarés maintenant essentiels sont affiliés à notre syndicat. Étant donné que notre syndicat est de loin le syndicat le plus important de Malte, le saper reviendrait à saper l'ensemble du mouvement syndical dans notre pays.

En outre, la législation du travail proposée prendra la forme d'une loi d'habilitation. De cette manière, le Premier ministre et le ministère de la Politique sociale disposent seuls des pleins pouvoirs pour supprimer ou introduire des changements sans consultation des partenaires sociaux et en particulier des syndicats.

Traiter les relations du travail de cette manière, c'est se moquer du dialogue social. Notre syndicat a souvent insisté pour qu'on lance un processus dynamique de dialogue social par un dialogue efficace et constructif.

De notre côté, nous sommes toujours prêts à prendre part aux discussions avec le gouvernement pour mettre fin, dans des conditions acceptables aux turbulences actuelles. Le gouvernement doit néanmoins faire le premier pas et nous donner la possibilité d'y participer.

En outre, le CWU insiste sur le véritable dialogue social basé sur la justice sociale. Dans l'intérêt de tous les travailleurs de Malte, nous ne ferons pas partie d'un mécanisme de dialogue social qui ne respecterait pas la justice sociale ou le syndicalisme.

Original portugais: M. VIEIRA (délégué des employés, Portugal) — Le rapport du Directeur général, tel qu'il est présenté cette année, nous permet l'analyse simultanée sur le plan qualitatif et quantitatif des cibles visées et des résultats obtenus, et il nous donne un excellent tableau du travail accompli par l'OIT; il faudra maintenir cette présentation du rapport à l'avenir.

Il faut également poursuivre la réorientation et la consolidation des ressources techniques et financières nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques, notamment ceux énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Je me référerai plus particulièrement au fait, mis en relief dans le rapport du Directeur général, que le nombre des ratifications recueillies par les huit conventions fondamentales a dépassé toutes les attentes, ce qui démontre à notre avis la présence d'un consensus quasi universel autour de l'idée que le développement économique ne peut pas être séparé du développement social. Dans ce contexte, la discussion, à cette session, autour du thème si important et, en même temps, si complexe du travail décent et de l'économie informelle ne saurait être plus opportune.

Le travail décent en est venu à être l'objet d'un ensemble de réflexions et d'un vaste programme de travail. Il est clair pour les employeurs portugais, comme nous l'avons déjà affirmé l'an dernier dans cette même enceinte, que «la prestation de travail dans des

conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité fait partie intégrante du développement social et économique».

Il s'agit pourtant d'une notion dont les contours sont différents selon le contexte, notamment culturel et économique, des différentes régions. Réfléchir sur cette problématique, en mettant l'accent sur un sujet — l'économie informelle — dont la véritable dimension et l'impact sont loin d'être connus, représente un défi pour tous, pour le gouvernement, pour les entreprises et pour les travailleurs.

Il importe donc de préciser ce que l'on entend par économie informelle, ce qui n'est pas toujours clair dans le document présenté. De l'avis des entrepreneurs portugais, il est important de ne pas confondre économie informelle et économie familiale, travail artisanal, ou de le confondre avec des entreprises qui ne sont que des formes d'autoemploi. Fondamentalement, l'économie informelle est celle qui ne respecte pas les cadres administratifs et certains cadres normatifs, surtout en matière fiscale et de sécurité sociale.

S'il est indéniable que l'économie informelle est à l'origine de deux effets pervers — une concurrence déloyale entre les entreprises et une moindre protection des travailleurs à différents niveaux —, il est également vrai que parfois, et dans des circonstances bien précises, l'économie informelle peut être une réponse, encore que nécessairement temporaire, à des problèmes tels que l'accroissement du chômage, l'apparition de nouvelles activités, y compris dans les secteurs liés aux nouvelles technologies, ce qui a un effet positif dans les secteurs en amont et en aval de la chaîne économique. Cette économie informelle a un poids très significatif, comme cela est reconnu d'ailleurs dans l'économie mondiale.

Les solutions à adopter dans ce contexte devront nécessairement être multiples et souples, elles devront se fonder sur la reconnaissance du fait que les conditions pour l'exercice de l'activité dans l'économie dite formelle ne sont pas toujours adéquates pour beaucoup de ces entreprises, à cause de leur dimension — il s'agit souvent de petites entreprises ou de microentreprises — ou à cause des conditions mêmes de l'accès à l'activité, entre autres facteurs.

Mais, plus que le renforcement de la fiscalisation ou l'aggravation des sanctions, il importe de créer des conditions et des instruments qui permettent à ces entreprises de trouver un avantage à se «formaliser». Il incombe donc aux politiques publiques de jouer un rôle fondamental dans ce domaine.

Enfin, j'aimerais faire une observation sur deux autres thèmes importants discutés à cette session.

La délégation des employeurs portugais estime que l'existence de mesures efficaces en matière d'hygiène et de sécurité se reflète sur la productivité des entreprises et sur la réduction des maladies professionnelles et des accidents du travail. On a donc conclu l'an dernier un accord très important entre le gouvernement et les structures représentatives des employeurs et des travailleurs, dans la mesure où il prévoit un plan intégré d'action visant la prévention.

Ce plan envisage notamment un système général d'appuis techniques et financiers qui permet aux entreprises, notamment les petites, d'améliorer les conditions de santé et de sécurité et de prendre des mesures effectives pour étudier les maladies professionnelles, cela parallèlement au renforcement d'un système statistique des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les entrepreneurs portugais

pensent que, malgré l'importance de cette question, il n'est pas facile d'harmoniser les différents systèmes en ce qui concerne l'enregistrement et la notification des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Enfin, je dirai que le retrait prévu de 20 recommandations de l'OIT rejoint la préoccupation exprimée au long de nombreuses sessions par les employeurs portugais. Il est indispensable en effet de moderniser et de simplifier les instruments qui encadrent l'activité normative de l'OIT, de façon à ce que les objectifs proposés puissent être atteints. Cela permettra de trouver des formules de rechange aux instruments qui, traditionnellement, servent d'appui au travail de l'OIT.

Original arabe: M. HAMADEH (délégué des employeurs, Liban) — Au nom des employeurs libanais et de l'association des industriels libanais, je voudrais remercier le BIT de nous avoir à nouveau donné la possibilité, grâce à la Conférence, de débattre des questions de l'emploi et de la promotion des principes et droits fondamentaux pour un travail décent en vue de réaliser l'égalité et la sécurité sociale et économique et de parvenir à un avenir sans pauvreté et sans travail des enfants, où chacun aurait un emploi.

Nous avons pris connaissance du rapport du Directeur général et aimerions rendre hommage aux efforts déployés pour la réalisation des objectifs escomptés.

Je voudrais formuler quelques observations concernant les quatre objectifs stratégiques présentés dans le rapport.

Tout d'abord en ce qui concerne la promotion et la mise en œuvre des normes, principes et droits fondamentaux au travail, nous constatons que l'Organisation accorde une grande attention aux normes, comme si l'OIT voulait se transformer en inspecteur international du travail à une époque où nous assistons à des changements économiques radicaux qui pourraient être préjudiciables pour les pays en développement. Nous pensons que nous avons besoin de l'Organisation pour nous aider à survivre dans le paysage économique international. En ce qui concerne le travail des enfants, et conformément au paragraphe 37, nous réaffirmons la nécessité d'entreprendre des recherches pour mieux comprendre le travail des enfants. Nous devons coopérer avec la Banque mondiale et l'UNICEF, comme signalé dans le rapport; il faut coopérer tout en sauvegardant la souveraineté de chaque Etat.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'accroissement des possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables, nous aimerions remercier le Centre de formation de Turin pour le rôle qu'il a joué et nous nous référons au paragraphe 46 indiquant que les cinq objectifs ont été ramenés à trois, lesquels sont: l'appui à la politique de l'emploi, l'amélioration des compétences et la création d'emplois.

Nous appuyons les orientations des politiques futures définies par le Forum global sur l'emploi de novembre 2001, en particulier les dix points d'une stratégie réussie de l'emploi.

Troisièmement, concernant l'accroissement de l'étendue et de l'efficacité de la protection sociale, nous signalons la coopération interinstitutions pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et leur étiquetage qui représente une réalisation scientifique et pratique répondant à des besoins

de développement et de sécurité professionnelle. Nous espérons que de telles réalisations se poursuivront.

Le paragraphe 80 mentionne les travailleurs des PME estimant qu'ils sont parmi les plus vulnérables du point de vue des conditions de travail. Mais comme ces travailleurs sont considérés comme appartenant à l'économie informelle, on peut voir dans cette situation une période de transition qui résulte de la nécessité de travailler pour faire face à la pauvreté, et c'est pour cela que nous devons apporter à ce secteur toute l'aide nécessaire.

En ce qui concerne le renforcement du tripartisme et du dialogue social, nous apprécions les résultats réalisés dans ce domaine; néanmoins, nous aimerions mentionner le paragraphe 109 qui parle des effets de la mondialisation sur l'emploi sous l'effet de l'ouverture des échanges et des investissements et de l'évolution des techniques de production des biens et des services. Là, nous aurions besoin de plus d'un séminaire et de plus d'une réunion pour traiter du problème car la mondialisation dans sa dimension sociale a des conséquences sur toutes les catégories de la société. Ce qu'il nous faut pour relever tous les défis, c'est une vision nouvelle.

Quant à l'aide apportée aux organisations d'employeurs, elle nous paraît très modeste et nettement insuffisante. Nous suggérons, par exemple, d'encourager la création de centres d'assistance aux employeurs dans les pays en développement. Au Liban, nous avons un besoin urgent de ce type de centres. J'aimerais que cette requête soit considérée comme une demande officielle de la part des industriels libanais et nous espérons que vous nous aiderez à créer des centres techniques à but non lucratif chargés d'aider à l'établissement de nouvelles entreprises.

Si nous désirons appliquer le principe de l'égalité, de la justice et du droit de tous au travail et à une vie dans la dignité, nous vous demandons à vous qui représentez la conscience internationale de témoigner de ce qui se passe en Palestine, dans le Golan syrien et au Sud-Liban mais aussi en Iraq. Nous parlons ici du droit des enfants et de l'abolition du travail des enfants, alors qu'en Palestine des enfants sont tués par des agresseurs sans pitié.

Libérez votre conscience et dites haut et fort: non au racisme, non à l'agression, non à l'occupation. Oui à la paix, une paix juste et globale.

Original espagnol: M. ABREU (délégué des travailleurs, République dominicaine) — J'aimerais tout d'abord, devant cette 90^e Conférence internationale du Travail, féliciter le Président et le remercie pour l'appui qu'il offre à toutes les délégations. J'espère que cette importante manifestation permettra d'améliorer les conditions de travail du monde entier et surtout dans les pays en développement.

En République dominicaine, 18 accidents de travail se produisent chaque jour. D'après l'Institut dominicain de la sécurité sociale, en 2001, un accident de travail pour 116 travailleurs couverts a été enregistré par la sécurité sociale.

Même si, dans ces statistiques, 85 pour cent du total des accidents concernent les hommes, principalement entre 20 et 39 ans, les femmes sont également soumises à des conditions de travail portant atteinte à leur santé physique et mentale, en raison des risques du travail entraînés par les substances utilisées pour l'élaboration de certains produits.

De nombreuses entreprises, établies notamment dans les zones franches, ne prennent pas les mesures adéquates afin de garantir aux travailleurs et aux travailleuses un environnement de travail évitant de mettre en danger leur santé et leur vie. En République dominicaine, le secteur de la construction, où la majorité des travailleurs sont des immigrants venant de notre pays voisin, Haïti, est le secteur dans lequel l'insécurité est la plus élevée. Chaque bâtiment construit, résidentiel ou commercial moderne, coûte la vie à de nombreux travailleurs qui s'exposent afin de garder leur emploi.

Le travail ne doit pas constituer une activité où l'on met en permanence sa vie en danger, soit en raison des accidents du travail, soit des maladies professionnelles ou de la contamination par des substances et des éléments toxiques.

Au nom de la création d'emplois ou de la production à faible coût, on ne devrait pas permettre que le lieu de travail ou le travail constitue une menace pour la personne qui le réalise. Il est inquiétant de voir qu'une grande partie des postes de travail créés dans notre pays se trouvent dans des secteurs où les conditions de santé et de sécurité ne sont pas les meilleures. Il s'agit principalement du secteur informel de l'économie et des entreprises installées dans des zones franches, le secteur touristique, le secteur de la construction et les ports.

Actuellement, on constate une réorganisation du temps du travail correspondant à la flexibilité de la journée de travail. En République dominicaine, on a établi un système intitulé «Quatre fois quatre» qui a été approuvé par nos autorités dans le cas de la brasserie dominicaine, ainsi que dans les zones franches où on a prévu d'élever la journée de travail à 12 heures, en violation de la convention (n° 1) sur la durée du travail et des articles n°s 147 et 162 de notre Code du travail. Ce système porte atteinte à la santé et à la vie des travailleurs. Une journée de travail si longue exige un effort physique et une concentration considérable, ainsi qu'une attention particulière pour utiliser les instruments et machines. La combinaison de ces conditions peut provoquer un nombre élevé d'accidents.

Les conditions dans lesquelles la majorité des femmes travaillent, notamment celles en âge de procréer ou celles étant enceintes ou les jeunes mères, les exposent à des maladies mettant en danger leur vie et celle de l'enfant qu'elles portent. Des femmes enceintes, même pendant les dernières semaines de leur grossesse, repassent toute la journée debout, soumises à des températures très élevées ou travaillent dans la confection ou l'assemblage des composants électriques ou des instruments médicaux et de pharmacie ou travaillent avec des substances toxiques.

Le mardi 4 juin de cette année, plus de 50 travailleuses ont été intoxiquées dans l'entreprise BGB de la zone franche de Villa Alta Gracia. Elles ont été intoxiquées parce que l'entreprise avait décidé de réparer le toit pendant qu'elles travaillaient, 25 d'entre elles sont dans un état grave. L'OIT peut œuvrer à la promotion d'un emploi sûr, grâce à la création de commissions de santé et de sécurité au travail au niveau des entreprises, de la branche d'activité et au niveau national. L'OIT peut également faire en sorte que l'instrument de réglementation de la méthodologie, de l'évaluation et du suivi, soit défini et mis en œuvre au moyen de la négociation collective, et dont le contenu et l'application tiendront compte des différences entre les hommes et les femmes.

Il est également impératif de créer des lois pour harmoniser les normes légales, notamment en ce qui concerne les dispositions de la convention (182) sur les pires normes du travail des enfants, 1999. Il faut s'efforcer d'éliminer immédiatement l'emploi des enfants de moins de 18 ans exerçant des activités mettant en danger leur vie, leur santé physique, mentale ou morale.

Le travail décent défini par l'OIT est un travail varié exercé dans les meilleures conditions possibles et où personne ne court de risque. Aussi, il est indispensable que les organisations de travailleurs et d'employeurs puissent mettre sur pied des commissions de santé et de sécurité au travail.

J'aimerais profiter de cette occasion pour mentionner que le mouvement syndical a été renforcé en République dominicaine, facilitant ainsi le dialogue social. Toutefois, nous avons encore des difficultés en matière de négociation collective car un grand secteur d'employeurs s'oppose à la syndicalisation des travailleurs.

Le dialogue entre les interlocuteurs sociaux est un instrument important permettant d'aboutir à des accords et à un consensus tripartite ou multisectoriel afin d'atteindre la paix sociale. C'est pour cette raison que les efforts déployés par l'OIT, les organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que par le ministère du travail, pour établir un nouveau Code du travail sont extrêmement importants pour maintenir la paix sociale dans toute la sous-région centraméricaine et des Caraïbes.

Original anglais: M. SALIMIAN (délégué des travailleurs, République islamique d'Iran) — Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux, je voudrais vous présenter mon opinion et celle de notre organisation de travailleurs. Tout d'abord, je m'associe aux orateurs précédents pour féliciter le Président de la Conférence, et lui souhaiter tout le succès possible dans sa tâche. J'espère que cette Conférence nous permettra de progresser sur la voie d'un travail décent pour tous.

Je voudrais également féliciter le Directeur général de son très intéressant rapport qui est présenté dans une forme nouvelle.

L'OIT repose sur le tripartisme, caractéristique qui la distingue des autres institutions de la famille des Nations Unies. Nous pensons que l'OIT devrait intensifier ses efforts pour institutionnaliser le tripartisme dans les pays Membres, surtout dans les pays du tiers monde et dans les pays en voie de développement.

D'après le rapport du Directeur général, des progrès notables ont été accomplis sur la voie de la ratification universelle des huit conventions fondamentales de l'OIT, qui sont le fondement indispensable du travail décent, de la démocratie et du développement durable. Nous croyons que la croissance économique ne peut pas être durable sans justice sociale.

La mondialisation est à double tranchant. L'OIT doit contribuer à l'amélioration des politiques nationales de manière à réduire au minimum les répercussions négatives de la libéralisation du commerce sur les travailleurs. Les responsables de l'OMC eux-mêmes ont reconnu que certaines catégories de travailleurs supportaient indûment le prix de l'ajustement dû à la libéralisation du commerce. Il faut absolument résoudre ce problème.

Il serait souhaitable que le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation qui s'est pen-

ché sur la question de la libéralisation des échanges et de l'emploi présente les principaux aspects de cette question.

Pour ce qui est du rapport du Directeur général sur la situation dans les territoires arabes occupés, nous considérons que les événements qui se produisent sur la terre arabe de Palestine est une tragédie dont l'humanité tout entière est responsable. Nous exigeons donc que les troupes israéliennes se retirent immédiatement et sans condition des territoires occupés de la Palestine. Le refus du gouvernement israélien d'accepter une mission des Nations Unies qui investiguerait les massacres et le génocide commis par les Israéliens dans le camp de Jenine a porté atteinte à la crédibilité, à la souveraineté et à l'impartialité des Nations Unies en tant qu'organisme international devant sauvegarder les droits de la personne humaine.

Pour ce qui est des problèmes du travail dans notre pays, comme je l'ai dit l'an dernier, le travail en sous-traitance et les emplois temporaires existent toujours et ont des conséquences extrêmement négatives pour les travailleurs de notre pays.

Le développement démesuré de ces formes de travail a engendré pour les travailleurs les pires conditions qu'ils aient jamais connues dans toute l'histoire des relations professionnelles en Iran. En outre, des milliers de travailleurs, notamment dans l'industrie textile, n'ont pas perçu leur salaire mensuel depuis quatre à dix-huit mois.

Selon l'organisme chargé de la planification et du budget, le nombre des chômeurs s'élèvera cette année à 3 213 000 personnes et pourrait atteindre 5 000 000 dans les deux ans à venir. Les militants de la communauté des travailleurs ont présenté au parlement un projet de loi visant à accorder des allocations de chômage aux jeunes chômeurs, afin qu'ils puissent au moins subsister. Mais ce projet a été malheureusement rejeté à une faible majorité.

En revanche, le parlement a adopté une loi qui exclut les ateliers de tissage de tapis de la législation du travail et de la sécurité sociale. Cette loi, qui émanait du gouvernement, est en contradiction avec le chapitre 20 et la section 9 du chapitre 3 de la Constitution iranienne. Elle constitue une violation flagrante des normes internationales du travail et va à l'encontre des quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Les partisans de cette loi, non seulement n'ont pas consulté la communauté des travailleurs mais n'ont pas tenu compte de l'opposition des organisations de travailleurs.

La liberté d'association est l'une des plus anciennes revendications de la communauté des travailleurs. A maintes reprises, à l'intérieur du pays et à l'extérieur du pays, nous avons exigé que les deux conventions fondamentales, (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, soient ratifiées. Ces ratifications ont également été recommandées par les deuxième et troisième conférences nationales du travail.

Bien que les travailleurs de l'industrie pétrolière aient, grâce à leur grève générale, joué un rôle vital dans la victoire de la révolution islamique en Iran, ils n'ont toujours pas de fédération nationale. Chaque fois qu'ils ont essayé de se fédérer, ce droit légitime leur a été refusé. Nous sommes d'avis que le gouvernement doit prendre, avec les employeurs, des mesures concrètes pour appliquer la section 178 de notre législation du travail.

Notre président a réaffirmé à maintes reprises le principe du tripartisme. De même, l'actuel ministre du Travail a déclaré dans son discours introductif au parlement que le tripartisme était l'un de ses objectifs. Nous avons remporté un certain succès dans ce domaine, mais nous avons obtenu davantage de résultats dans les négociations bipartites. Celles-ci ont en effet abouti à la signature par les employeurs et les travailleurs d'un accord en 30 points sur la négociation collective, qui remplace la législation excluant des lois sur le travail et la sécurité sociale des petits ateliers qui emploient au maximum cinq travailleurs.

Je voudrais remercier le BIT et ACTRAV des ateliers et séminaires qu'ils ont organisés à l'intention des organisations de travailleurs de notre pays. Comme nous l'avons dit les années précédentes, nous avons la capacité nécessaire pour recevoir une telle assistance et nous espérons que nous pourrions continuer à bénéficier de la coopération technique du BIT.

Original anglais: M^{me} MENKERIOS (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Erythrée) — Je tiens à féliciter le Président de son élection. Mes félicitations vont aussi aux Vice-présidents. Je suis convaincue que, sous leur direction éclairée, cette session de la Conférence parviendra à d'excellents résultats.

Je voudrais également féliciter le président du Conseil d'administration du BIT pour le rapport excellent et complet qu'il a présenté à cette session de la Conférence. Avec l'excellent rapport du Directeur général portant sur la mise en œuvre des programmes 2000 et 2001, les autres rapports soumis vont certainement nous permettre d'examiner en profondeur les résultats de l'Organisation et de sa budgétisation stratégique. Je suis également persuadée que la Conférence évaluera le travail accompli et indiquera la voie des priorités futures. L'image qui ressort du rapport est celle d'une Organisation pertinente et dynamique qui renouvelle son message et qui évalue ses approches, son fonctionnement et ses services. Les questions abordées, parmi lesquelles l'abolition du travail des enfants et du travail forcé, la dimension sociale, de la mondialisation, l'emploi et les questions sociales qui ont été examinées à Davos, à Porto Alegre et lors du Forum global sur l'emploi à Genève, montrent que l'Organisation joue un rôle essentiel et que son ordre du jour est d'actualité.

Nous sommes heureux de constater également que les activités relatives au travail décent suscitent de plus en plus d'intérêt et que la planification et la budgétisation stratégique ont débouché sur l'élaboration de programmes nationaux en vue du travail décent. C'est avec grand intérêt que nous suivons l'élaboration de nouveaux programmes nationaux pour un travail décent, dont on espère qu'ils s'inspireront de l'expérience acquise avec la méthode des objectifs par pays. Nous partageons également l'opinion que l'OIT a un rôle crucial à jouer dans la définition des grandes lignes d'un nouveau cadre mondial pour l'emploi, qui tiendra compte des préoccupations et des intérêts des principaux acteurs.

La question de l'emploi est essentielle, dans les secteurs tant formel qu'informel et nous espérons que l'OIT pourra élaborer des programmes nationaux de travail décent, combler le déficit de travail décent et favoriser ainsi le développement durable. Nous espérons aussi que nos décisions à cette session contribueront au développement des coopératives.

L'OIT a participé à la lutte contre le VIH/SIDA en élaborant un recueil de directives pratiques. Cette initiative est louable. C'est avec satisfaction que nous avons appris que ce recueil n'est pas seulement un instrument d'action de l'OIT mais qu'il est également utile au système des Nations Unies. Il a été présenté à la Conférence internationale sur le sida et à la réunion des responsables d'institutions spécialisées et du Secrétaire général de l'ONU.

Nous nous félicitons également du nombre de ratifications des conventions de l'OIT relatives aux droits fondamentaux qui ont été enregistrées à la suite de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. En tant que nouveau Membre de l'OIT, mon pays a ratifié d'emblée sept conventions fondamentales. Il a également soumis à l'autorité compétente pour adoption la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Nous nous efforçons de mettre un terme au travail des enfants en utilisant nos propres ressources. Une nouvelle loi sur le travail, qui tient compte des exigences des conventions ratifiées, a été adoptée l'année dernière.

Mon pays souhaiterait bénéficier de l'assistance du BIT pour que ces conventions puissent être pleinement appliquées. A propos des activités normatives de l'OIT, nous nous félicitons de l'examen du Conseil d'administration à cet égard et nous espérons que cet examen, nécessaire, sera poursuivi. Nous partageons l'avis du Directeur général selon lequel une approche intégrée à propos des normes internationales est extrêmement utile pour actualiser et regrouper les normes par catégories. Nous espérons que cette pratique rendra les normes plus cohérentes, plus pertinentes et plus faciles à appliquer pour les pays qui élaborent une nouvelle législation sur les questions sociales et du travail. Notre travail préparatoire, dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail va également tirer profit de nos discussions à la prochaine session de la Conférence.

Nous nous félicitons de la réaction rapide et opportune de l'OIT face aux événements du 11 septembre et aux difficultés de certains secteurs économiques.

Le processus de paix dans lequel s'est engagé mon pays devrait conduire à la démobilisation et permettre de s'occuper à nouveau du développement du pays. Il y a beaucoup à faire pour aider ceux qui ont été touchés par le conflit ces dernières années. Le Programme d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes (AEPP) qui a été élaboré devrait être doté des ressources nécessaires. Nous devons créer des emplois et répondre aux besoins des travailleurs vulnérables, tels que les handicapés, les femmes et les jeunes. Nous nous y efforçons en promouvant le tripartisme dans un climat harmonieux pour parvenir à la justice sociale et à la dignité et à l'autonomie des personnes.

Original arabe: M. JRAD (délégué des travailleurs, Tunisie) — Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux. Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Directeur général du BIT pour les résultats prometteurs qui ont été réalisés, pour donner corps aux objectifs stratégiques visant à assurer des conditions d'emploi décent tels que reflétés dans le rapport sur 2000-01.

Les efforts entrepris par l'Organisation pour renforcer les droits syndicaux et le dialogue tripartite sont importants pour parvenir à l'harmonie entre la croissance économique et le progrès social. Mais il

faut également souligner que les obstacles au développement persistent dans bien des pays et notamment sur le continent africain qui fait face à des problèmes graves, à savoir le poids de la dette, un chômage généralisé et le manque d'emplois décents.

L'Organisation internationale du Travail devrait redoubler ses efforts à l'égard des questions de développement dans ce continent, en fournissant des services techniques, une expertise et en encourageant les organisations d'employeurs et de travailleurs à négocier librement. L'Organisation devrait également poursuivre ses efforts visant à renforcer le tripartisme et enraceriner les droits syndicaux dans les pays arabes en renforçant sa coopération avec l'Organisation arabe du Travail, en vue de faire triompher les valeurs de justice et de démocratie dans cette région. Ce que nous constatons, c'est l'élargissement du fossé entre le monde dans lequel nous vivons et les espoirs d'une vie meilleure. Ces inégalités se traduisent par la détérioration de la protection sociale, des conditions de l'emploi, par l'augmentation des travailleurs dans le secteur informel, le manque de garanties contre les pertes d'emploi et les soubresauts du dialogue tripartite dans bien des pays. Avec l'accélération du phénomène de la mondialisation, bien des pays ont essayé d'améliorer la croissance à n'importe quel prix, ce qui a abouti à une alarmante négligence de la politique sociale qui s'est traduite par des taux de chômage élevés, par des formes de travail précaires et par le travail des enfants. Ces pays ont été amenés à un abaissement des normes de travail, à une compression des salaires et à une réduction des dépenses publiques.

Faire face au défi de développement implique de poursuivre les efforts pour encourager la participation tripartite et développer les institutions de la société civile en vue de renforcer la capacité des gouvernements et des partenaires sociaux à parvenir à une entente tripartite, obéissant aux normes internationales. Cependant, la crédibilité d'un tel dialogue dépend du degré d'indépendance des parties en présence et du respect des droits des syndicats. La négociation collective est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, pour organiser les relations de travail et faire face aux dégâts nés de la nécessité de passer à l'économie de marché. Partant de cela, nous avons pu, en Tunisie, maîtriser le coût social des réformes économiques sur la base de l'harmonisation entre les intérêts des travailleurs et les pressions subies par les entreprises, ce qui nous a permis d'améliorer le pouvoir d'achat de façon régulière, d'élargir la couverture sociale et enfin de développer la législation du travail. L'organisation syndicale tunisienne, malgré les circonstances et un environnement difficile, entre en ce moment dans un grand cycle des négociations avec le gouvernement, en vue d'augmenter les salaires et de renforcer la protection des représentants des travailleurs. Ceci n'est possible que si le travail décent est le fruit du dialogue entre le gouvernement et les partenaires sociaux.

Certes, la lutte contre le terrorisme revêt, pour certains, le premier point de l'Agenda international. Il serait plus opportun d'agir sur tous les plans pour éradiquer les sources de tension et de violence, de lutter contre la pauvreté et la marginalisation, d'établir des relations de partenariat équilibrées entre tous les pays et de promouvoir les bienfaits du dialogue et de la tolérance, au lieu d'exacerber la haine qui conduit aux confrontations. La justice sociale et un meilleur équilibre dans les rapports internationaux sont autant d'éléments nécessaires pour promouvoir la culture de

la paix. Ceci demande que l'on règle les différents régionaux et, en premier lieu, le conflit arabo-israélien de façon juste et équilibrée, conformément à la légalité internationale. La confusion faite à dessein entre le terrorisme qui est inacceptable moralement et internationalement et le combat légitime contre l'occupant, risque de conduire à une vision partielle des problèmes internationaux, notamment la crise actuelle dans les territoires palestiniens. Les difficultés économiques et sociales auxquelles sont confrontés le peuple et les travailleurs palestiniens par suite de l'occupation persistante et de l'invasion récente israélienne a atteint des proportions dramatiques. Tout en étant satisfaits du contenu du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, nous souhaitons réaffirmer que ces objectifs ne pourront être réalisés tant que l'occupation israélienne se poursuivra. La communauté internationale devrait donc s'efforcer de mettre fin rapidement à cette occupation et de sauvegarder les droits légitimes du peuple palestinien, dont au premier chef le droit à l'indépendance.

Original anglais: M. EASTMOND (ministre du Travail, Barbade) — Au nom du gouvernement de la Barbade, je présente mes félicitations les plus chaleureuses au Président et aux Vice-présidents de cette Conférence pour leur élection à ces hautes fonctions. Je leur souhaite plein succès.

A la 87^e session de la Conférence internationale du Travail, en 1999, le Directeur général a présenté son premier rapport, qui avait comme titre *Le travail décent*, rapport dans lequel il présentait quatre grands objectifs stratégiques en vue d'une action mieux ciblée de l'OIT: promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail; accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables; accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous; renforcer le tripartisme et le dialogue social.

Aujourd'hui, notre assemblée fait le bilan de la mise en œuvre du programme de travail de l'OIT pour 2000-2001, qui visait à réaliser ces objectifs.

Je réitère l'appui de mon gouvernement à ces quatre objectifs et suis satisfait de constater que ces objectifs ont été largement atteints, et même dépassés dans certains domaines.

De fait, le gouvernement de la Barbade a ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT et collabore avec ses partenaires sociaux à une mise en œuvre complète des réformes grâce à des changements portant sur la législation, les coutumes et la pratique.

La Barbade s'est engagée dans le tripartisme au niveau le plus élevé. Grâce à M. Tayo Fasoyin, spécialiste confirmé du dialogue social au BIT, le modèle de partenariat social de la Barbade est actuellement mis en place. Le Président et le Directeur général seront satisfaits de constater que les recommandations résultant de la Consultation nationale de l'OIT sur le dialogue social, qui s'est tenue en avril 2001 à la Barbade, en vue d'examiner le travail de M. Fasoyin, ont été prises en considération et ont été intégrées au protocole en vigueur sur le partenariat social. Ce protocole (quatrième accord officiel conclu entre les partenaires sociaux à la Barbade) a été signé officiellement le 1^{er} mai 2002. Cet accord est un hommage à toutes les parties — syndicats, employeurs, gouvernement —

qui font le maximum en faveur de la solidarité sociale, et je tiens à dire que, dans le dialogue tripartite, les employeurs, qui sont souvent oubliés, ont joué un rôle essentiel, en coopération avec les deux autres partenaires.

Conformément au programme relatif au travail décent, les partenaires sociaux de la Barbade se sont mis d'accord sur le fait que, durant cette période marquée par le pacte social, les avantages dont jouissent les travailleurs ne seraient pas remis en cause, sauf dans un tout d'amélioration générale immédiate ou sauf si une telle remise en cause pouvait contribuer à l'amélioration à long terme des salaires et à la création d'emplois.

Parmi les objectifs les plus importants du protocole IV figure la réduction des disparités sociales grâce aux formes de protection inhérentes à la reconnaissance du droit à un travail décent et librement choisi ainsi qu'aux dispositions concernant les conditions d'accès à l'emploi.

Il est généralement reconnu que, dans la plupart des économies, la majorité des emplois sont créés par les PME. Portant du principe selon lequel l'existence de PME prospères est essentielle à la création d'une société juste et équitable, le gouvernement de la Barbade s'est engagé à améliorer l'autonomie économique des petites entreprises, qui joue un rôle essentiel dans la stratégie visant à la création du plein emploi, à l'éradication de la pauvreté et à la correction des déséquilibres du secteur informel.

A cette fin, le gouvernement a promulgué une loi sur le développement des petites entreprises et a créé, entre autres initiatives, un centre chargé de contribuer au développement des petites entreprises et des entreprises nouvelles.

Le gouvernement de la Barbade est heureux de constater que, parmi les activités futures de l'OIT présentées par le Directeur général dans son rapport, figure l'amélioration des conditions de travail dans les petites entreprises et le secteur informel. Ma délégation se félicite de la possibilité de participer aux discussions de cette année et attend avec intérêt les résultats de ces discussions.

Permettez-moi également de rendre hommage à l'excellent travail effectué par M. Willi Momm et ses collaborateurs du bureau de l'OIT des Caraïbes à Port of Spain (Trinité-et-Tobago). Leurs efforts constants pour assurer le suivi du programme relatif au travail décent de l'OIT a permis la mise en œuvre réussie de projets visant à réaliser les changements nécessaires au plan régional. Ce travail a été véritablement remarquable.

Pour terminer, je souhaite remercier tous ceux qui ont soutenu l'élection de la Barbade en tant que membre adjoint.

(M. Arbesser-Rastburg prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. FUCHS (délégué gouvernemental, République tchèque) — J'aimerais tout d'abord féliciter le Président et les Vice-présidents de leur élection à leurs fonctions respectives pendant la 90^e Conférence internationale du Travail et leur souhaiter plein succès pour mener cette Conférence à une heureuse conclusion. Je voudrais également féliciter le Directeur général de l'OIT, M. Juan Somavia, pour l'excellent travail qu'il a accompli, lui et le BIT, pour préparer les rapports pour cette Conférence.

Notamment pour le rapport sur l'application du programme de l'OIT pendant ces deux dernières années. Au vu de ce rapport, nous constatons un changement fondamental dans la planification et la mise en œuvre des politiques de l'OIT. Et je voudrais vous dire combien nous nous en félicitons.

Quelles que soient les réserves et les observations que nous pourrions formuler à propos de ce rapport, nous ne pouvons que féliciter le Bureau et le Directeur général des progrès significatifs accomplis en introduisant la première étape du concept de budgétisation fondé sur des considérations stratégiques et orienté vers des résultats dans la mise en œuvre du programme, montrant clairement les résultats sur l'utilisation combinée de ressources budgétaires et extrabudgétaires. Il convient de tenir compte du fait qu'il n'y a pas de précédent et que c'était la première fois que le Bureau soumettait un tel rapport et nous devrions nous féliciter de cette approche — nouvelle par sa qualité — des travaux de l'Organisation et du Bureau. Je ne veux pas répéter ce qu'ont dit les intervenants précédents ici et pendant la réunion du Conseil d'administration du mois de mars. Je voudrais simplement m'associer à ceux qui ont recommandé au Directeur général une série d'améliorations pour le prochain rapport, notamment l'introduction d'une évaluation stratégique doublée d'une budgétisation et d'une planification stratégique, ainsi que l'établissement d'indicateurs qui permettraient de mieux identifier l'impact d'activités diverses de l'OIT et de mieux mesurer les progrès accomplis. Nous pensons que le Directeur général reflétera ces suggestions dans les propositions de programme et de budget pour 2004-2005.

Les prochaines propositions de programme et de budget ainsi que les rapports sur l'application devraient inclure les objectifs politiques stratégiques pour l'OIT: renforcer l'alliance et une étroite collaboration avec d'autres organisations internationales pour le suivi du travail décent partout dans le monde.

La République tchèque soutient pleinement le rôle de l'OIT pour la promotion et le contrôle à l'échelle mondiale de l'application des principes et droits fondamentaux des travailleurs, énoncés dans la Constitution, dans la Déclaration de Philadelphie et dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de 1998. A cet égard, d'autres organisations internationales recourent de plus en plus à l'OIT et à ses mécanismes, ce qui montre que l'OIT, au début du troisième millénaire, n'a rien perdu de sa mission originelle. Le Rapport de suivi annuel en vertu de la Déclaration de 1998, qui encourage les Etats Membres de l'OIT à promouvoir les principes fondamentaux et les droits, est une excellente occasion de promouvoir ces droits et ces principes dans le monde entier. Cette année, le rapport global *Un avenir sans travail des enfants* est un excellent exemple de cet effort. Nous félicitons le Bureau et le Directeur général pour cette présentation de la situation — tableau d'ensemble, cas concrets de progrès et cas où ces problèmes subsistent, dans de nombreux pays du monde.

La République tchèque est un des pays d'Europe centrale et orientale où le travail des enfants était idéologiquement inacceptable pendant la période de l'économie planifiée et où le phénomène de ce travail des enfants est apparu — même si les pires formes n'étaient pas très répandues — pendant la transition à l'économie de marché. Notre pays a ratifié la convention n° 182 l'année dernière et prépare la ratification

de la [convention n° 138](#) ainsi qu'un projet de loi sur la protection de la main-d'œuvre enfantine, dont l'élaboration est prévue pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine.

Nous avons également formulé un plan d'action national pour éliminer les pires formes et les formes inacceptables du travail des enfants. Le rapport de l'OIT indique à juste titre que les institutions gouvernementales de nos pays, y compris le mien, ont peu ou pas d'expérience pour aborder ce phénomène et donc, nous sommes particulièrement reconnaissants à l'OIT de son assistance.

Pour qu'à l'avenir l'influence régionale de l'OIT soit plus visible et pour s'assurer que ses buts sont atteints, il est nécessaire de préparer le prochain programme et budget de l'OIT en étroite coopération et consultation avec les mandants au niveau national.

La réunion informelle des ministres du travail des pays candidats à l'Union européenne a confirmé une fois de plus que l'OIT a joué un rôle important dans le processus de préparation et qu'il y a encore de la place pour plus d'assistance. Le gouvernement tchèque est reconnaissant à l'OIT ainsi qu'à son Bureau régional européen et à l'Equipe multidisciplinaire de Budapest pour leur coopération dans la préparation de la récente loi sur la fonction publique et pour l'amendement au Code du travail.

Beaucoup de choses ont été accomplies ces dernières années, il reste beaucoup à faire et je souhaite plein succès au Directeur général, aux collaborateurs du BIT et à tous les Etats Membres.

Original espagnol: M. NIETO MENÉNDEZ (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, El Salvador) — C'est un grand honneur pour mon pays, le Salvador, et pour la délégation que je préside de m'adresser à une si auguste assemblée à l'occasion de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail. Celle-ci traite de sujets extrêmement importants, l'objectif étant de renforcer la concertation et le dialogue social, de parvenir à des relations professionnelles harmonieuses, et de relever ainsi les défis du nouvel environnement socio-économique liés à la mondialisation.

Je suis pleinement convaincu que les sujets traités ici, la promotion des coopératives, l'enregistrement et la déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles, et l'économie informelle, aboutiront à des accords fondés sur les principes de la justice et de la solidarité sociales qui contribueront de manière décisive au développement économique et social de nos pays.

Les résultats obtenus par les pays Membres, qui sont mentionnés dans le rapport sur l'exécution du programme de l'OIT pour 2000-01, s'avèrent extrêmement utiles et nous permettent de connaître le degré de réalisation des objectifs fixés.

Dans mon pays, nous avons commencé à renforcer la structure organisationnelle et fonctionnelle du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale avec le concours du secrétariat technique de la présidence et celui du programme MATAC et l'OIT. L'un des principaux objectifs du programme est de renforcer le système d'inspection et de promouvoir des politiques actives d'emploi qui, ensemble, contribueront à répondre aux besoins et aux attentes de toutes les personnes dont notre institution s'occupe.

Le renforcement du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, en tant qu'organisme régissant la

politique du travail, garantira le plein développement du système général de l'administration du travail, comme l'établit la [convention n° 150](#) de l'OIT qui a été ratifiée par notre pays.

Il convient de souligner que mon pays dispose d'un conseil supérieur du travail, organe tripartite créé à la demande de l'OIT, qui a pour but d'institutionnaliser le dialogue social et de promouvoir la concertation économique et sociale entre les pouvoirs publics et les organisations de travailleurs et d'employeurs reconnues et représentées conformément à la loi. Cet organe consultatif est habilité à formuler des recommandations sur l'élaboration de normes du travail et à promouvoir l'application des normes internationales du travail. Mais, ce qui est le plus important, c'est que toute initiative du gouvernement, des travailleurs ou des employeurs visant à modifier les normes du travail en vigueur, doit faire l'objet de consultations au sein de ce conseil. Ainsi, tout projet de réforme juridique en matière de travail doit découler d'une recommandation expresse du conseil supérieur du travail. De la sorte, nous respectons l'esprit et la lettre de la convention ([n° 144](#)) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, de l'OIT, laquelle est pleinement appliquée par le conseil consultatif du travail.

Le gouvernement a la ferme intention de renforcer cette institution importante et a bon espoir que son fonctionnement et son intégration définitive contribueront de manière efficace à créer un climat harmonieux entre les partenaires sociaux, tout en évitant autant que possible les discussions qui pourraient l'affaiblir.

Mon pays a aussi ratifié la convention ([n° 138](#)) sur l'âge minimum, 1973, de l'OIT et la convention ([n° 182](#)) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Nous poursuivons ainsi notre engagement à travailler pour le présent et l'avenir de nos enfants. Cette volonté a fait que le Salvador, avec le Népal et la République-Unie de Tanzanie, ont été les trois premiers pays choisis pour bénéficier de l'aide du Département du travail des Etats-Unis d'Amérique afin que, avec l'assistance technique de l'IPEC, on puisse élaborer et mettre sur pied un programme d'éradication progressive des pires formes du travail des enfants.

Ces résultats correspondent à l'engagement pris par le gouvernement de mon pays, et par le Président Francisco Flores, dès le début de son mandat. Nous continuerons de travailler dans ce sens.

Nous réaffirmons notre objectif de continuer de mettre en œuvre cette nouvelle culture en matière de travail qui contribuera au développement et garantira ainsi la justice sociale.

Original anglais: M^{me} SUMANI (ministre du Travail et de la Formation professionnelle, Malawi) — Le président de la République du Malawi, Son Excellence Bakili Muluzi, le gouvernement et le peuple du Malawi souhaitent au Président et à tous les délégués la plus productive et la plus réussie des Conférences internationales du Travail et le félicitent de son élection.

Au Malawi, nous sommes toujours reconnaissants à l'OIT du beau travail qu'elle accomplit dans notre pays. Le gouvernement du Malawi a déclaré l'atténuation de la pauvreté comme étant le pilier central du développement national. Car la pauvreté au Malawi est très répandue, profonde et grave. Sur une

population d'environ 10 millions de personnes, on estime qu'environ 6,3 millions de personnes sont pauvres ou vivent en dessous du seuil de pauvreté.

La majorité des populations au Malawi ont un accès très limité à la terre, le taux d'alphabétisation est faible, l'état sanitaire est mauvais, les possibilités d'emplois non agricoles sont extrêmement limitées et il est difficile d'obtenir des crédits. L'espérance de vie à la naissance est tombée de 43 ans en 1996 à 39 ans en 2000.

Le gouvernement et le peuple du Malawi font tout ce qui est en leur pouvoir pour réduire l'état de pauvreté que révèlent ces indicateurs mais nous sommes également très reconnaissants de constater que l'OIT a toujours été à nos côtés en nous apportant une aide technique et financière pour nous aider à lutter contre la pauvreté.

A l'heure actuelle, nous avons un bureau OIT/IPEC au Malawi. Il a été inauguré le 1^{er} mars 2002. C'est très encourageant car la lutte contre le travail des enfants au Malawi s'est fortement intensifiée. Les planteurs de tabac ont formé leur propre association afin d'éliminer le travail des enfants sur les exploitations de tabac. En même temps, les exportateurs de tabac ont également formé leur propre unité qui collaborera avec l'association en vue d'éliminer le travail des enfants au Malawi.

L'enquête sur le travail des enfants progresse bien. Une enquête pilote a été menée à bonne fin en décembre 2001 et nous conduisons l'enquête principale. Cela a été possible grâce au soutien technique et financier de l'OIT. Nous sommes très contents également de constater que l'OIT aidera bientôt le Malawi dans le cadre de deux autres programmes, l'un portant sur le renforcement de l'administration du travail et l'autre sur la lutte contre le VIH/SIDA dans l'industrie des transports.

Mais nous avons besoin encore de davantage d'assistance parce qu'il nous faut former des inspecteurs du travail au Malawi, notamment pour contrôler l'application de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le Malawi a ratifié les huit conventions principales mais la mise en œuvre des dispositions de ces conventions pose encore de grands problèmes. Est-ce que l'OIT pourrait faire quelque chose pour que nous arrivions à mettre en œuvre ces conventions?

Original anglais: M^{me} MUTALE NALUMANGO (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Zambie) — Permettez-moi de féliciter le Président pour son élection unanime à la présidence de cette Conférence.

En guise d'introduction je souhaite également féliciter le Directeur général de son excellent rapport qui présente en détail les activités du Bureau international du Travail de l'année qui vient de s'écouler. Mon gouvernement a noté avec intérêt les efforts pratiques déployés par l'OIT pour la réalisation des objectifs stratégiques décrits dans le rapport du Directeur général.

Je rappelle que le Programme focal de l'OIT a organisé un séminaire tripartite pour les partenaires sociaux en Zambie à la fin de février 2002, sur le thème: «Renforcement du dialogue social en Zambie». Je dois dire que ce séminaire, qui a reçu l'appui total de l'OIT, a été des plus bénéfiques pour les participants et pour le pays dans son ensemble.

C'est une contribution des plus louables pour laquelle la Zambie rend hommage à l'OIT. La Zambie

est un défenseur actif de la promotion des principes et des droits fondamentaux au travail, l'un des objectifs stratégiques présentés dans le rapport du Directeur général. Voilà pourquoi mon gouvernement a ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT traitant des droits de l'homme. Grâce à cela, nous avons pu nous atteler à la révision de la législation du travail dans mon pays.

La Zambie continue à défendre la justice sociale, plus particulièrement pour les groupes vulnérables de notre société. Avec l'appui du bureau régional de l'OIT à Lusaka, la lutte pour l'élimination des pires formes du travail des enfants s'est intensifiée. Les premiers résultats positifs apparaissent, bien qu'il reste encore beaucoup à faire. Il en est de même pour les mesures que le gouvernement et la société civile ont mises en place, avec difficulté certes, pour lutter contre le fléau dévastateur du VIH/SIDA.

En plus, notre gouvernement a prévu d'utiliser une politique nationale relative à l'égalité entre les sexes, nouvellement élaborée, pour réduire le déséquilibre actuel et promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes dans l'emploi: une structure appropriée a également été créée sous l'égide directe du Président pour contrôler et coordonner les activités relatives à cette question.

Parlant en ma capacité de présidente de la section sociale de la SADC, permettez-moi de remercier l'OIT très sincèrement pour son travail remarquable, en particulier dans la région SADC, dans les domaines suivants: les normes internationales de travail, les principes et les droits fondamentaux au travail, la création d'emplois, la protection sociale et le dialogue social.

Malgré les résultats obtenus, je me permets de solliciter une aide supplémentaire en ce qui concerne les activités de l'économie informelle dans la région SADC. Il est en effet nécessaire de renforcer les bureaux régionaux de l'OIT à Lusaka et Pretoria, y compris l'OIT SAMAT à Harare.

Au nom de mes collègues de la région SADC, je souhaite remercier le Directeur général de son rapport et l'assurer de notre collaboration et de notre appui dans l'accomplissement de sa tâche.

Original arabe: M. IBRAHIM (représentant des travailleurs, Palestine) — Nous avons pris connaissance avec intérêt du Rapport du Directeur général sur l'élimination du travail des enfants et de l'annexe au rapport du Directeur général.

Nous sommes d'accord avec le Directeur général pour mettre en place un plan destiné à éliminer efficacement le travail des enfants dans tous les pays et plus particulièrement en Amérique latine, dans les pays arabes et en Palestine. Nous regrettons que le rapport ne soit pas parvenu à trouver de solutions à la situation des enfants de Palestine qui se sont retrouvés malgré eux et contrairement au désir de leurs parents et de l'Autorité palestinienne sur le marché du travail. L'annexe passe sous silence le fait que plus de 500 enfants palestiniens ont été tués par l'armée israélienne d'occupation. M^{me} Robinson avait mentionné le fait que 900 enfants sont torturés et n'ont pas accès à l'éducation car ils croupissent en prison et elle avait lancé un appel pour qu'ils soient libérés. Il est surprenant que l'annexe au rapport du Directeur général utilise des termes qui ne sont pas exacts, tels que «habitants» au lieu de «citoyens» et le terme «des territoires arabes occupés», contrairement aux résolutions de

la Conférence internationale du Travail de 1974 et 1980 qui utilisent l'expression «Palestine et autres territoires arabes occupés» ainsi qu'aux résolutions des Nations Unies relatives au problème palestinien et notamment les résolutions 181 et 194 et les résolutions du Conseil de sécurité, qui prévoient expressément le droit pour le peuple palestinien d'établir un Etat palestinien indépendant dont la capitale est Al-Qods, le droit au retour et le droit à l'indemnisation, pour tous les préjudices subis du fait de l'exode.

Au paragraphe 43 de l'annexe au rapport du Directeur général, il est dit que 1619 personnes, Israéliens et Palestiniens, ont perdu la vie en une année. Cette confusion entrave le travail de la mission qui s'est rendue en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés et les recommandations du Directeur général, sur la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. Il est essentiel que ces recommandations soient appliquées, mais il est également essentiel de mettre en place un fond pour appuyer les travailleurs palestiniens afin de les aider à faire face à l'embargo israélien.

La vérité est que les attaques terrestres et aériennes, au moyen de chars et des blindés ont été menées par les Israéliens contre les Palestiniens causant environ 2 500 martyrs et 37 000 blessés palestiniens. Le gouvernement israélien a arrêté plus de 10 000 citoyens palestiniens dont 5 000 sont victimes de la torture dans les prisons israéliennes.

Les bulldozers et les blindés israéliens ont démoli des milliers de maisons de Jenine à Rafat et détruit les plantations et l'infrastructure. Les forces d'occupation israélienne ont perpétré des massacres à Jenine, Naplouse, Rafat et Ramallah. L'attaque de l'église de la Nativité et de la statue de la vierge, la destruction des sièges de la présidence à Ramallah, les actes de purification ethnique et la menace perpétuelle dont le peuple est victime, ne sont-ils pas des actes de terrorisme? Malheureusement, ce sont là des actes de terrorisme qui sont perpétrés au vu et au su de la communauté internationale et avec l'appui de l'administration américaine.

Nous ne pouvons pas nous déplacer d'un village à un autre, d'une ville à une autre en Palestine, car tous les endroits sont bouclés. Et nous n'avons aucun accès avec le monde extérieur. Aux points de barrage israéliens, plus de 50 nouveau-nés sont morts. Le chômage atteint 75 pour cent, le rapport du Directeur général à la page 27 du texte arabe (correspondant à la page 26 du texte français) mentionne le fait que le peuple israélien aspire à une paix réelle.

Si cela était vrai, l'armée israélienne se serait retirée inconditionnellement de tous les territoires occupés et aurait cessé cette guerre et ce conflit sanglants.

C'est vrai que nous avons besoin d'aides, mais avant cela, nous avons besoin qu'il soit mis un terme à l'occupation israélienne. Nous avons besoin de la sécurité, de la stabilité et de la paix qui garantissent le droit au retour et la création d'un Etat palestinien indépendant dont la capitale est Al-Qods. Il faut que toutes les colonies établies sur notre terre palestinienne soient démantelées. Il faut libérer les fermes de Shebaa au Sud-Liban et le Golan.

A cet égard, permettez-moi de remercier tous les amis, tous ceux qui sont épris de paix, qui soutiennent les droits humains, qui appuient notre cause. Et nous lançons un appel pour que soit levé l'embargo injuste dont nous sommes victimes. Nous réclamons aussi la levée de l'embargo contre l'Iraq.

Original arabe: M. ISSA (délégué des travailleurs, République arabe syrienne) — J'ai le plaisir de saluer le Président en mon nom et au nom du Syndicat général de l'Union des travailleurs et de saluer les efforts déployés dans la préparation de l'ordre du jour de la Conférence qui a inclus des thèmes importants visant à améliorer le monde du travail qui affronte aujourd'hui les défis de la mondialisation; cette mondialisation constituant la cause principale de la détérioration de la situation de dizaines de milliers de travailleurs dans le monde, y compris les travailleurs des pays développés. Il n'est donc pas étonnant que ce système ait été confronté à une opposition mondiale systématique comme on l'a clairement constaté à Seattle, à Davos, à Bangkok, à Gênes et dans d'autres endroits partout dans le monde. Les pays en développement ont pourtant souffert plus fortement des effets de ce système, leur situation s'est dégradée, et les problèmes de pauvreté et de chômage se sont amplifiés, de même que les attaques contre les acquis économiques et sociaux de millions de personnes se sont multipliées, en particulier dans les domaines de la protection sociale, de l'éducation et de la santé. Tout cela confirme en fait les aspects inhérents au système de la mondialisation qui cherche à transformer le monde entier en un monde consentant et impuissant, acceptant tout ce que lui dictent les puissances de la mondialisation, sans s'y opposer, même si cela est contraire aux intérêts des peuples. De même, les embargos, les sanctions économiques injustes et la souffrance des peuples et, en particulier celle des travailleurs, résultant des effets néfastes de ces mesures comme en Irak, dans la Jamahiriya arabe libyenne et à Cuba, sont des signes de cette transformation.

Vous êtes conscients de la gravité de la situation au Moyen-Orient à cause des agressions israéliennes contre le peuple palestinien et les citoyens des autres pays arabes occupés, dont le Golan syrien occupé et les régions, occupées toujours dans le Sud-Liban. Le monde a assisté ébahi aux massacres perpétrés par les forces d'occupation israéliennes dans les camps de Jenine, à Naplouse et devant la basilique de la Nativité qui a vu la naissance du prophète de la paix et de l'amour; ainsi que dans les autres villes et villages bombardés sauvagement par les avions et les chars qui ont tué des centaines d'enfants et d'innocents. A cela s'ajoutent la démolition des maisons et la destruction des usines, ce qui requiert de cette Conférence la condamnation des forces d'occupation israéliennes qui commettent une violation flagrante des droits de l'homme, ainsi qu'un crime contre la paix et la sécurité de l'humanité.

Quant au rapport du Directeur général qui fait mention de la Déclaration de Philadelphie annexée à la Constitution de l'OIT, il considère que la pauvreté, où qu'elle soit, constitue une menace à la prospérité. Le rapport a bien démontré que l'occupation israélienne est la cause principale de la pauvreté et de la dégradation de la situation des travailleurs et des employeurs dans les territoires arabes occupés. Ainsi, la note (2) à la page 21 de l'Annexe du rapport et qui se rapporte à la position des forces d'occupation dans le Golan syrien considérant que ce territoire n'est pas occupé, est une preuve de plus de l'intransigeance israélienne et de son refus des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 497 et les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies stipulant que la décision de la Knesset israélienne d'annexer le Golan est nulle et non avenue et sans effet juridique.

La Syrie, mon pays, vit une renaissance sociale, économique et de développement dans tous les domaines et se concentre essentiellement sur les questions liées à la vie quotidienne du peuple et des travailleurs sur le plan culturel et celui de la sécurité, et plus particulièrement l'amélioration de la vie quotidienne. Le président Bashar el Assad, Président de la République arabe syrienne, a promulgué un nombre de décrets et de lois sur les salaires afin d'améliorer les revenus de la classe des travailleurs, d'étendre la protection sociale et de promouvoir surtout l'égalité entre l'homme et la femme sur le plan des salaires, de créer des emplois et combattre le chômage. De même, l'amendement du décret 84 de 1968 concernant l'organisation des syndicats a harmonisé la loi syrienne avec les [conventions nos 87 et 98](#). Nous sommes déterminés à soutenir les efforts de notre président visant à faire avancer la Syrie dans la voie du progrès, de la modernisation, du respect de l'homme et de l'application de la justice dans la distribution de la richesse. Nous espérons aussi dynamiser les secteurs privé, public et mixte afin d'encourager l'investissement et le pluralisme économique.

Original espagnol: M. DE ARBELOA (délégué des employeurs, Venezuela) — Je tiens à féliciter le Président pour son élection tout à fait méritée et je suis persuadé que cette réunion sera couronnée de succès. Je félicite également le Vice-président pour son élection qui couronne ainsi une carrière tout à fait honorable au sein de l'Organisation internationale du Travail et lui souhaite plein succès pour l'avenir, au nom de l'Organisation la plus représentative des employeurs du Venezuela, FEDECAMARAS.

C'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à cette assemblée à l'heure où mon pays connaît une des crises les plus profondes aux conséquences encore imprévisibles pour sa vie démocratique, où des hautes personnalités du gouvernement national évoquent la possibilité d'une guerre civile. Bien évidemment, le rapport du Directeur général devrait être un motif d'optimisme et de satisfaction pour informer des progrès réalisés au Venezuela quant à la mise en œuvre des actions programmées par l'OIT pour le biennium.

Soyez certains que je déplore que la situation de mon pays ne me permette de le faire. Il ne fait aucun doute que ces quarante dernières années, le Venezuela a montré la marche à suivre à de nombreux pays d'Amérique, en matière de promotion, de soutien et de récupération de la démocratie et de la liberté.

Si le Venezuela avait suivi le cours de cette démocratie toujours perfectible, notre message serait positif. Toutefois, le gouvernement vénézuélien, à notre grand regret et malgré nos efforts répétés pour assurer qu'il n'abandonne pas le vrai chemin de la démocratie, a persisté à détourner ses actions.

Comme jamais au cours de ces dernières années, le pays est constamment confronté à des tensions de la part du gouvernement national, des intimidations et des pressions psychologiques qui stimulent une insécurité politique, économique et sociale croissante. Outre le fait qu'elle met en péril la base de notre démocratie, elle incline à une autocratie progressive. Il est déplorable que notre gouvernement ait, de manière coordonnée, efficace et très intelligente tenu à pratiquement détruire les principales institutions vénézuéliennes qui constituaient la base fondamentale de notre force démocratique, en voulant nous amener à des idéologies contraires à la démocratie et à la li-

berté, qui entraînent un immobilisme asphyxiant que la grande majorité des Vénézuéliens ne peuvent accepter. Cette idéologie est d'ailleurs rejetée par presque tous les Membres de l'OIT.

La sécurité juridique est remise en question et notre gouvernement s'obstine à ignorer les conventions fondamentales de l'OIT ratifiées par le Venezuela, telles que celles sur la liberté syndicale, la liberté d'association, la consultation tripartite, le droit au travail. Bien évidemment, dans de telles conditions et avec un tel irrespect envers la méritocratie de l'industrie du pétrole et maintenant des forces armées, nous ne favorisons ni la sécurité, ni les investissements, ni l'emploi productif. Au contraire, l'incertitude, les faillites, les fermetures d'entreprises sont de plus en plus nombreuses et les multinationales se déplacent vers d'autres pays voisins où la sécurité juridique est plus importante. Le plus inquiétant est que cette situation va constituer un terrain propice à des réactions explosives de la société qui, au lieu de persuader le gouvernement de modifier ses politiques, semblent l'inciter à prendre des mesures plus radicales. Par exemple, des actions sans précédent ont été menées par l'opposition croissante et courageuse vénézuélienne, actions qui se sont traduites par des grèves partielles et finalement par une protestation de caractère national, le 11 avril dernier. A cette occasion, c'est dans le cadre d'une marche à laquelle ont participé plus d'un million de personnes — et dont le monde entier a eu connaissance — qu'une action civique et pacifique a été entreprise à Caracas avec l'appui de la majorité du reste du pays. L'objectif fondamental poursuivi était d'obtenir un changement immédiat des politiques négatives et même destructrices mises en œuvre par le gouvernement pendant ses trois années de législature. En principe, ce cri citoyen a semblé porter ses fruits et le Président de la République a fait part à ses proches collaborateurs et au pays en général de son intention de modifier les aspects les plus contestés de ses politiques. Toutefois, l'expérience des derniers jours montre qu'il n'y avait aucune sincérité dans ses promesses. Au contraire, l'action du gouvernement s'évertue à s'opposer encore plus aux majorités. L'ancien président de notre fédération, M. Carmona Estanga, que beaucoup d'entre vous connaissent, est aujourd'hui détenu et en exil. On l'accuse injustement d'avoir usurpé la première magistrature nationale, à la fin des événements mentionnés, au moment où un des plus hauts personnages du gouvernement a informé le pays du renoncement du Président de la République. Ce personnage est aujourd'hui ministre de la Défense. Cette situation a créé un vide de pouvoir dans un contexte social explosif. Dans de telles circonstances, sur la base de l'article 350 de la Constitution nationale, M. Carmona a été appelé à accepter la présidence transitoire du pays, en raison de sa position de responsable national et de son image irréprochable d'homme honnête et digne de confiance. Il s'est engagé à convoquer rapidement un processus électoral démocratique et pluraliste dont il s'est exclu volontairement. L'arrestation du M. Carmona a poussé les employeurs vénézuéliens à demander au gouvernement national sa remise en liberté sans condition et immédiate. Je saisis cette occasion pour réitérer cette demande devant cette prestigieuse assemblée internationale.

Il y a à peine quelques jours, conformément au souhait du Directeur général de l'OIT de résoudre la crise au Venezuela, une mission de contacts directs a

été accueillie dans notre pays suite à la décision de la Commission d'application des normes de l'OIT. J'espère que le rapport qui sera élaboré entraînera des actions positives, attendues par le Venezuela. Nous espérons que les recommandations que pourrait contenir ce rapport et les actions persistantes d'organismes représentatifs de la société vénézuélienne, tels que la Confédération des travailleurs du Venezuela, l'Église, des ONG prestigieuses, FEDECAMARAS et les moyens de communication, inciteront, entre autres, notre gouvernement à effectuer un changement sincère et transparent qui restituera à notre pays le prestige qu'il avait par le passé à l'OIT et qui lui permettra de se développer pleinement dans une démocratie et des libertés réelles et véritables. Nous, employeurs vénézuéliens, suivons et poursuivons notre engagement pour que notre pays connaisse la reprise et puisse se conformer aux objectifs de l'OIT.

Original arabe: M. BEKHIT (conseiller technique des employeurs, Egypte) — Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux. L'Union des industries d'Égypte, représentant des employeurs en Égypte, présente toutes ses félicitations au Président, pour son élection à la présidence de cette Conférence et formule ses vœux de plein succès pour que cette Organisation puisse réaliser les objectifs que nous visons en cette période qui est caractérisée par des défis technologiques et par le défi de la mondialisation.

Permettez-nous de remercier chaleureusement le Directeur général et toute son équipe pour les efforts inlassables qu'ils ont consentis et d'appuyer le rapport qu'il nous a présenté. A cet égard, l'Union des industries d'Égypte souhaite mentionner un certain nombre de points.

Premièrement, en ce qui concerne la promotion et l'application des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, l'Égypte, grâce à ses trois partenaires sociaux, veille à appliquer les valeurs et les principes fondamentaux en matière de travail.

Pour ce qui est des droits de l'enfant, la législation égyptienne a été pionnière en la matière et traite de toutes les questions ayant trait à l'enfant, sur le plan social, culturel, de la santé et en matière d'éducation pour que l'enfant puisse jouir de tous ses droits et vivre dans la dignité.

En ce qui concerne l'activité normative, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour parvenir à des niveaux d'application qui répondent pleinement aux recommandations et conventions de cette Organisation.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'emploi, l'Union des industries d'Égypte appuie le rapport du Directeur général et nous nous engageons à promouvoir le plein emploi considéré comme une priorité dans les orientations économiques et sociales des employeurs et à permettre à tous les membres de la société, hommes et femmes, d'avoir un revenu garanti et durable grâce au travail librement choisi.

A cet égard, l'Union des industries d'Égypte, grâce à la coopération avec le gouvernement et les syndicats, appuie les politiques de l'emploi, de développement des connaissances et de l'employabilité, de reconstruction, d'investissement à forte intensité d'emploi et de développement des entreprises et ce, dans le cadre de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

Troisièmement, en ce qui concerne la protection sociale, l'Union des industries d'Égypte est convaincue que les objectifs du développement social requiè-

rent, dans leur réalisation, des efforts constants pour créer un climat propice à la stabilité sociale. L'Union des industries d'Égypte respecte pleinement les normes internationales du travail relatives à la protection sociale qui ont été entérinées et ratifiées par le gouvernement égyptien. Elle veille également à prendre les mesures nécessaires pour améliorer les conditions de travail et d'emploi des groupes les plus vulnérables et pour étendre les programmes de couverture sociale.

Quatrièmement, en ce qui concerne le dialogue social et le renforcement du tripartisme, l'Union des industries d'Égypte appelle à renforcer les mécanismes et les institutions de ce dialogue afin que tous les partenaires sociaux puissent y participer sur un même pied d'égalité.

Ces objectifs nobles et ces efforts constants pour construire un avenir meilleur sont entravés par la machine de guerre israélienne dirigée contre un peuple désarmé et qui s'emploie à détruire toute l'infrastructure du peuple et à le placer sous embargo au moyen de pratiques inhumaines et criminelles prétextant la lutte contre le terrorisme. Ces pratiques israéliennes donnent l'impression qu'il n'y a plus d'espoir dans la paix. En effet, quel espoir peut-on avoir dans l'avenir lorsque les travailleurs palestiniens sont chassés de leurs maisons, que les lieux de travail et les institutions gouvernementales sont détruits, et de quel dialogue pouvons-nous parler désormais?

L'Union des industries d'Égypte condamne les pratiques israéliennes et appelle la communauté internationale à s'opposer à ces pratiques et à mettre un terme au terrorisme d'État appuyé par une machine de guerre sophistiquée afin de rendre possible le retour à la stabilité et la paix dans la région.

Original anglais: M. HERBERT (ministre du Travail, Libéria) — Permettez-moi, au nom de ma délégation, du gouvernement et du peuple du Libéria d'adresser mes félicitations chaleureuses au Président pour son élection à la conduite des travaux de cette Conférence.

J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau qui vont guider les travaux de cette réunion.

Nous avons suivi de près avec intérêt le travail exemplaire et remarquable du Directeur général dont la direction a révolutionné cette auguste Organisation, la faisant entrer dans le XXI^e siècle avec une confiance et une détermination sans bornes.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que l'OIT est fermement engagée dans la voie qui lui permettra de traiter de façon efficace les problèmes socio-économiques en apparence insurmontables qui menacent la mise en œuvre du programme pour un travail décent. Nous prenons note avec satisfaction du rapport sur l'exécution du programme de l'OIT et sommes encouragés de constater les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques en vue de promouvoir un travail décent. Les questions relatives aux droits fondamentaux, au dialogue social, à la protection sociale et à la création d'emplois sont toujours au cœur des préoccupations de l'OIT, dont la mission a autant de sens aujourd'hui qu'elle en avait lors de sa création il y a près de cent ans.

Il faut rendre hommage à l'OIT des progrès importants qui ont été réalisés pour faire accepter les principes et les droits fondamentaux au travail et que traduit le nombre croissant de ratifications par les États

Membres des conventions fondamentales, y compris la [convention n° 182](#) sur les pires formes de travail des enfants. On ne peut que souscrire à ce qu'a dit le Président de la Conférence à savoir que «la justice sociale et la paix sont indissociables». Nous voulons inviter l'OIT à conserver cet intérêt et cet état d'esprit en apportant l'expertise technique nécessaire aux Etats Membres pour garantir la justice sociale et la paix.

Les statistiques révèlent qu'un nombre considérable de personnes, soit plus d'un milliard d'hommes et de femmes sont au chômage ou sous-employés. La diminution de la pauvreté est donc un objectif impossible à atteindre sans un cadre habilitant permettant de créer des emplois durables. C'est dans ce contexte que nous sommes satisfaits du forum global sur l'emploi de l'OIT et de ses résultats positifs. Toutefois, au-delà de la rhétorique du forum, nous aimerions que les discours se concrétisent dans les faits. A cette fin, et pour veiller à ce que les pays africains et les pays en développement tirent le meilleur parti de ces mesures, il faut attacher la plus grande attention au développement de l'économie informelle. Nous faisons donc appel à la coopération des institutions spécialisées de l'ONU, et à celle des institutions de Bretton Woods pour assurer le succès des stratégies politiques pour l'emploi. Ce serait un progrès considérable compte tenu de l'incroyable poids de la dette que doivent supporter les pays en développement et des incertitudes que suscite la mondialisation. Par ailleurs, l'objectif du travail décent sera impossible à atteindre sans la sécurité d'emploi et une protection sociale étendue.

Dans une économie mondiale pleine d'imperfections, face à la menace de la pandémie du sida et à la hausse des accidents du travail, la mise en place d'une large protection sociale, conforme à son mandat et à ses valeurs doit rester l'une des plus hautes priorités de l'OIT.

Nous notons également avec satisfaction les bons résultats atteints cette année en matière de tripartisme et de dialogue social. Comme vous le savez, l'OIT a été créée sur le principe du tripartisme et a tiré depuis sa force et son inspiration de cette structure. Dans un monde marqué par les bouleversements politiques et où règne une grande injustice socio-économique, il suffirait que les partenaires sociaux coopèrent très étroitement pour s'attaquer aux nombreux problèmes qui freinent la réalisation des objectifs fixés par l'Organisation dans le cadre de la mise en œuvre du programme du travail décent. C'est dans ce contexte et pour atteindre ces objectifs que l'organe législatif du Libéria a ratifié en mai de cette année la convention ([n° 144](#)) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1978, manifestant ainsi l'engagement du gouvernement du Libéria à encourager une solide culture tripartite.

Le Libéria a jugé encourageantes la quantité et la qualité du travail effectué par l'OIT et a tiré avantage des compétences et du soutien technique mis à sa disposition pour mettre en place un système d'administration du travail civilisé dans le pays. Nous sommes heureux de dire que grâce à cette aide et au soutien du bureau de Dakar et du bureau régional d'Abidjan, le ministre du Travail a pu acquérir un réseau informatique moderne qui facilitera le travail d'administration et permettra au ministre de disposer d'un service de soutien excellent. Nous vous informons que le système est opérationnel et donne les résultats escomptés.

Dans un pays qui a connu tant de crises, nous considérons que la justice sociale est la clé du développe-

ment et de la stabilité du pays. A ce titre, le Libéria attache une importance toute particulière aux principes et aux droits fondamentaux au travail.

Aujourd'hui, nous avons ratifié la plupart des conventions fondamentales de l'OIT et souhaitons informer la Conférence que le gouvernement du Libéria, le 21 mars 2002, a officiellement ratifié la convention ([n° 182](#)) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et l'a intégrée à sa législation. En ratifiant cet instrument important, le Libéria se joint aux autres Etats Membres de l'OIT qui ont fait de l'élimination du travail des enfants une priorité absolue. Le Libéria a maintenant besoin du soutien technique voulu pour mettre en œuvre la convention et surveiller son application. Consciente que le nouvel objectif politique consistant à améliorer le système d'administration du travail du Libéria repose sur une application stricte des normes, l'Assemblée nationale a voté des lois visant à ratifier les conventions suivantes: la convention ([n° 81](#)) sur l'inspection du travail, 1947; la convention ([n° 150](#)) sur l'administration du travail, 1978; la convention ([n° 160](#)) sur les statistiques du travail, 1985.

Enfin, nous souhaitons féliciter le Directeur général pour la clairvoyance et la sagesse dont il a fait preuve pour faire progresser les objectifs de l'OIT au-delà de son domaine de compétence et influencer ainsi sur l'action et la politique internationales dans tous les aspects du développement mondial. Le Libéria compte sur le Bureau pour mettre en place les conditions propres à améliorer le système d'administration du travail.

M. AKOUETE (*représentant, Organisation démocratique syndicale des travailleurs africains*) — La région africaine de la Confédération mondiale du travail salue tous les participants à cette Conférence et félicite le Président et les Vice-présidents pour leur élection.

L'ODSTA, ayant retrouvé vie il y a dix ans dans l'effervescence du processus de démocratisation de l'Afrique, a d'abord axé ses activités sur le thème de la démocratie. Car pour nous, une société libre est une société dans laquelle la population dans son ensemble bénéficie du droit dont elle est censée user de participer à la marche de la nation. Mais comment peut évoluer la démocratie s'il n'y a pas de liberté syndicale, pas de liberté de négociation entre les partenaires, s'il n'y a pas un environnement économique sain et surtout la paix!

Depuis son congrès constitutif, l'ODSTA n'a cessé de déployer ses efforts en vue d'asseoir, de consolider, de développer le mouvement syndical africain à travers notamment la lutte pour le respect de la liberté syndicale et la défense des intérêts matériels, moraux et culturels de la classe travailleuse africaine. L'ODSTA apporte également sa contribution à l'édification et à la consolidation de la paix en Afrique, car, sans un climat de paix, aucun développement n'est possible.

Afin de parvenir à ces objectifs, l'ODSTA déploie sur le terrain en faveur de ses membres des activités de formation, d'éducation ouvrière et de sensibilisation des syndicats sur les grands enjeux sociaux de l'heure qui ont une incidence sur les conditions de travail et de vie des travailleurs, tels que la mondialisation, la dette extérieure, le SIDA et j'en passe.

L'ODSTA accompagne également les organisations dans le renforcement de leur autonomie financière, qui est le meilleur gage de la liberté de pensée et d'action syndicale, et initie des activités pour rendre

accessibles des soins de qualité aux populations à travers son programme des mutuelles de santé. L'ODSTA s'est enfin engagée dans la promotion des conventions de l'OIT à travers les campagnes qu'elle lance pour la promotion et la ratification effective des différentes conventions. Elle a en effet mené une campagne de promotion de la convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, qui a conduit au paiement d'une partie des arriérés de salaires aux travailleurs centrafricains. L'ODSTA a également initié une campagne contre le travail servile en Mauritanie, ainsi qu'une campagne de promotion qui a également abouti à la ratification par plusieurs pays de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Nous connaissons tous le travail que le BIT effectué dans ce domaine en Afrique. Cependant, nous souhaiterions qu'il renforce encore ses activités dans les domaines du SIDA, de l'application de la convention n° 95 et de l'inspection du travail.

Nous souhaiterions aussi voir plus d'Africaines et d'Africains à des postes de responsabilité ici à Genève et dans les départements techniques en Afrique.

Le continent africain est aujourd'hui le point de concentration de plusieurs fléaux qui constituent autant d'embûches sur le chemin de son développement.

Il y a tout d'abord les guerres civiles qui, depuis des années, ont divisé et continuent de diviser les fils d'un même pays, sapant ainsi les fondements mêmes du développement, tant il est vrai qu'aucun développement n'est concevable dans un pays en guerre. Ces guerres ont pour instigateurs une poignée d'individus assoiffés de pouvoir, qui ont fait le choix de sacrifier l'intérêt de leur nation sur l'autel de leurs intérêts personnels et égoïstes.

Le fléau du SIDA fait également des ravages en Afrique puisque, sur trois malades dans le monde, deux se trouvent en Afrique au sud du Sahara. Les causes de l'expansion de cette pandémie en Afrique sont, entre autres, la pauvreté et l'analphabétisme qui exposent les populations africaines à des comportements favorisant l'expansion de la maladie.

C'est encore la pauvreté qui est la cause, en Afrique, du développement du trafic des enfants qui, dès leur bas âge, se trouvent jetés en pâture dans le monde des adultes où ils sont livrés à l'exploitation d'un système où le maître mot est la recherche du maximum de profit.

Il faut également dire que si les régimes dictatoriaux ont disparu sur presque tous les continents, ils semblent avoir encore de beaux jours devant eux en Afrique. La démocratie a du mal à s'exercer. Le pouvoir est confisqué par un clan d'hommes au détriment du peuple qui en est pourtant le véritable propriétaire. Dans ce domaine, l'ODSTA est intervenue pour apporter tout son soutien dans des pays comme le Burkina Faso et la Sierra Leone.

C'est sans aucun scrupule que ces régimes bafouent la liberté syndicale et jettent en prison des syndicalistes pour fait de grève ou suite à des manifestations pacifiques sur la voie publique. D'autre part, ces Etats n'hésitent pas à ouvrir des zones franches qui sont de véritables licences pour exploiter les travailleurs privés du droit de se syndiquer. Ce sont autant d'entorses au travail décent. C'est ici le lieu de dénoncer le phénomène de la délocalisation des activités des grandes entreprises multinationales vers l'Afrique, créant ainsi le chômage dans les pays industrialisés et offrant

aux Africains des emplois précaires, exécutés souvent dans des conditions dangereuses et inhumaines.

Pour cette raison, nous pensons qu'aujourd'hui plus que jamais le mouvement syndical dans sa diversité doit s'unir pour constituer un front commun contre la domination du pouvoir économique. En dépit des efforts entrepris par les grands financiers pour diviser les travailleurs et les syndicats, il faut rester vigilants et solidaires. Le front commun doit d'abord se constituer au niveau national, mais il doit également se retrouver au niveau régional et même international.

Pour terminer, l'ODSTA voudrait exprimer sa solidarité avec tous les travailleurs palestiniens et leurs familles qui doivent endurer des conditions de vie et de travail souvent inhumaines et demander au Directeur général de tout mettre en œuvre pour que l'OIT participe de façon active à la reconstruction sociale de cette partie du monde.

Original anglais: M. WALLIMANN (représentant, Mouvement mondial des travailleurs chrétiens) — Merci de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer devant vous aujourd'hui. Au nom des jeunes ouvriers chrétiens internationaux et du Mouvement mondial des travailleurs chrétiens, je voudrais vous faire part de certaines observations que nous avons faites à la Conférence du point de vue d'une organisation non gouvernementale de travailleurs à orientation chrétienne. Elles ont un rapport avec la situation des travailleurs et du travail dans l'économie informelle.

Il me semble qu'il est très difficile pour chaque partenaire du système tripartite d'aborder les problèmes propres à l'économie informelle. Cela soulève deux questions: premièrement, faut-il penser que l'économie informelle est un élément si important de l'économie de nombreux pays, et même du système économique mondial, qu'elle conduit à négliger ses aspects négatifs, ses aspects sombres? Et, deuxièmement, faut-il penser que le système tripartite de l'OIT a besoin de mesures supplémentaires pour satisfaire les besoins des travailleurs du secteur informel?

Nous voulons centrer notre attention sur le concept de travail décent. Une étape très importante vers le travail décent est la prise de conscience que des millions de personnes travaillent dans l'économie informelle. Par conséquent, l'économie informelle sera une question cruciale pour l'OIT à l'avenir.

Premièrement, l'IYCW et le WMCW souhaitent faire ressortir trois points. Tout d'abord, le processus de reconnaissance du travail et des travailleurs du secteur informel, engagé par l'OIT cette année, doit se poursuivre pendant les prochaines années si l'on veut assurer un travail décent à tous les travailleurs de l'économie informelle.

Deuxièmement, la discussion sur le travail décent pour les travailleurs informels suppose un renforcement du système démocratique à l'intérieur de l'OIT et à l'intérieur des conférences de l'OIT. Des structures doivent être établies pour que les travailleurs informels fassent non seulement l'objet de discussions tripartites, mais aussi pour qu'il y ait beaucoup plus de participants actifs à ces discussions. L'OIT doit leur donner la parole.

Troisièmement, nous prions instamment les gouvernements et leurs dirigeants à déterminer, de concert avec les travailleurs du secteur informel, quels sont leurs besoins et, sur cette base, améliorer leur situation. Cela pourrait se faire, par exemple, en accor-

dant des licences pour des activités informelles légalisées donnant accès à la sécurité sociale, à un salaire minimum et à des lois de protection.

Sachant que c'est une tâche éminemment difficile que d'instaurer le travail décent dans le monde entier et pour tout le monde, nous proposons notre collaboration à l'OIT. Nous nous considérons comme des partenaires dans cette discussion de la Conférence, et nous apprécions que le Directeur général parle de relations de partenariat dans son rapport annuel sur l'exécution du programme 2000-01. Nous savons que les ONG jouent un rôle très important, surtout en matière de travail informel.

Cependant, nous constatons un manque de considération pour cette coopération entre l'OIT et les ONG dans le cadre du rapport, et nous voudrions encourager le Directeur général à faire en sorte que cette coopération et ce partenariat soient plus visibles dans ses rapports et développe le partenariat avec les ONG, y compris sur le plan du budget de l'OIT.

Enfin, nous voudrions vous remercier pour nous avoir donné la possibilité de vous faire part de nos préoccupations. Nous voulons contribuer à un monde avec du travail décent pour tous, surtout pour les travailleurs de l'économie informelle.

Original espagnol: M. PAZ LAMIGUEIRO (représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs de l'énergie, des métaux, de la chimie, du pétrole et des industries similaires) — Dans chacune des régions des continents, des gouvernements de droite naissent ou se renforcent. L'extrême droite, avec des bases idéologiques nazies, obtient des appuis électoraux, même dans le berceau des régimes démocratiques. Certains peuples, comme le peuple palestinien, sont victimes de massacres, et la communauté internationale fait deux poids deux mesures. Rarement, par le passé, dans l'histoire de l'humanité, il y a eu autant de confusion quant au sens du mot terrorisme, car l'hypocrisie de ceux qui le pratiquent façonne ce concept à leur guise, et la prévalence d'un sens ou de l'autre pour l'opinion publique dépend de l'intérêt du pouvoir. Peu à peu l'humanité fait face à nouveau à une escalade de violence et d'injustice. La liberté de tous est entre les mains d'un petit nombre. Nous devons agir.

En Espagne, le gouvernement de Monsieur Aznar poursuit une réforme permanente de la législation du travail et aujourd'hui vient d'approuver de manière unilatérale des décrets-lois concernant la protection du chômage et l'emploi, portant atteinte aux intérêts de la classe ouvrière, qui constituent le fer de lance d'un processus de démantèlement du modèle social en Europe, ce qu'a toujours voulu l'idéologie néolibérale. Cette nouvelle privation de droits vise les personnes les plus vulnérables, les travailleurs et travailleuses au chômage, leur retirant les prestations de chômage s'ils n'acceptent pas des offres de travail qui peuvent s'avérer indignes et insuffisantes du point de vue du salaire pour assurer la survie de la famille, supprimant les aides spéciales aux travailleuses et travailleurs de l'agriculture dans certaines communautés, rendant plus difficiles les conditions d'accès aux prestations de chômage pour les émigrés rentrés au pays. De plus, ces mesures toucheraient également les personnes qui ont un emploi car elles réduisent leurs droits économiques au cas où elles se retrouveraient sans travail et suppriment la rémunération qui s'ajoute aux indemnités lorsque l'intéressé est licencié de

manière injuste et elles modifient la réglementation des contrats fixes-discontinus. Je pourrais ainsi continuer d'énumérer ainsi les prétentions du gouvernement espagnol, qui sont un fidèle reflet de sa toute-puissance.

En d'autres occasions, les réformes ont été négociées avec tel ou tel syndicat et l'expérience a montré que ces pratiques n'avaient pas profité aux travailleuses et travailleurs. C'est pourquoi l'ensemble de la classe ouvrière et la base syndicale ont dit «cela suffit» avec les négociations car leurs conséquences ont toujours été des reculs sociaux. C'est ainsi que le 20 juin, une grève générale a été convoquée en Espagne pour obtenir le retrait de ces projets. Avec les antécédents et sur la base de ces propositions du gouvernement, il n'est pas possible de négocier. Il faut agir et le moment est venu de le faire. Le temps a mis les choses au point et la Confédération intersyndicale de Galice n'a pas eu à revoir son analyse de la situation et a pu confirmer que le 15 juin 2001 il y avait déjà des raisons d'agir. Comme nous l'avons fait lors de la précédente grève générale en Galice.

J'aimerais vous commenter d'autres aspects qui, du point de vue de la justice et de la liberté, demandent aussi attention et action: l'énergie électrique, le pétrole, le gaz et l'ensemble du secteur industriel. Nous avons manifesté ici même notre rejet des processus de privatisation de l'industrie électrique en raison de leurs conséquences sociales, du monopole privé des marchés exercé par les entreprises transnationales, de ses répercussions sur la qualité du service. La propriété de ces industries stratégiques doit rester dans la sphère publique et, en tout état de cause, en dehors de l'emprise des organismes financiers internationaux.

Nous sommes persuadés que l'électricité doit être reconnue comme un service public. Ainsi, des situations comme celle de la faillite d'Enron ne seraient pas possibles. Le marché et la libre concurrence dans ce secteur ne résolvent pas le problème du déficit d'énergie actuel pour un grand nombre de citoyens dans le monde. Il faut agir aujourd'hui pour que les législations où que ce soit contiennent des éléments comme l'universalité du service, son caractère public, la sécurité d'approvisionnement, l'application des accords de Kyoto, sans que cela serve d'alibi pour «refiler» aux Etats un modèle de production énergétique, le nucléaire par exemple. Dans le domaine international, le droit à l'énergie devrait être reconnu comme un droit humain de plus, car en son absence ou en dessous d'un certain seuil quantitatif et qualitatif, on ne peut parler de démocratie où que ce soit dans le monde.

Nous ne sommes pas venus ici pour parler seulement de ce que nous voulons faire mais aussi de ce que nous faisons, afin que vous sachiez qu'une action syndicale et sociale est possible dans le domaine de l'énergie électrique également. Au Mexique, en Equateur, les grandes sociétés transnationales avaient l'œil sur le secteur mais il leur faudra encore attendre.

Les syndicats affiliés à la UIS-TEMQPIA, au SME et à ENLACE, conjointement avec d'autres mouvements de résistance, ont arrêté le processus de vente et ont réussi à démontrer en pratique que, «la Patrie ne se vend pas, elle se défend». Nous n'acceptons pas de rester passifs. Nous savons qu'il faut poursuivre l'action. Il faut maintenant moderniser le secteur de l'électricité pour que les citoyens puissent constater une amélioration de leur qualité de vie. Mais ils devront rester vigilants.

Le passage, dans la Communauté européenne, du marché unique de l'électricité comporte des difficultés. On essaie d'imposer un modèle homogène en pensant qu'il suffit d'évoquer l'Europe pour résoudre ce problème. Mais ce modèle a pour objectif de permettre à quelques-uns de faire des affaires de plus en plus lucratives. On parle dans certaines institutions de consensus alors que les gouvernements et les législations imposent des décisions qui ne tiennent jamais compte des sensibilités, des organisations politiques et sociales, des rythmes, des cultures et des projets différents qui caractérisent les différents peuples européens. Cela étant, nous espérons que les graves dysfonctionnements qui ont eu lieu récemment en Californie, dont le cadre réglementaire est analogue à celui que d'aucuns entendent appliquer à l'Europe, seront l'occasion d'analyser et de définir la notion de service public suivant les paramètres que nous avons présentés.

La participation des syndicats et des citoyens au processus de changement législatif aux niveaux national et international doit être un objectif à poursuivre.

L'OIT elle-même, dans un rapport publié au début de l'année, a conclu que la privatisation et les transformations des structures des entreprises ont entraîné une diminution drastique de l'emploi dans les industries du pétrole et du gaz dans le monde.

Pour terminer, nous ne voulons pas manquer l'occasion de dire à cette tribune, qu'au nom de la liberté, de la justice, de la paix et de la démocratie, personne ne peut justifier l'extermination de la Palestine, le refus du référendum au Sahara, le coup d'Etat au Venezuela et le maintien du blocus de Cuba.

Nous sommes persuadés que la liberté dans le monde ne sera possible que si toutes les patries sont libres. Nous poursuivrons notre action en étant habités par cette conviction.

Original anglais: M^{me} BRIGHI (déléguee des travailleurs, Italie) — Une année après la dernière Conférence, la situation internationale a considérablement empiré, le monde vit de plus en plus dans l'insécurité, l'emploi n'augmente pas et le monde du travail devient de plus en plus précaire sous la pression des changements négatifs.

En ce qui concerne la Palestine, nous sommes particulièrement préoccupés par la situation dramatique que vivent les peuples de Palestine et par les attaques terroristes dont est victime la population d'Israël. Tout en condamnant les attaques terroristes qui n'ont aucune justification, nous pensons que la meilleure manière d'y répondre peut venir du retrait de l'armée israélienne de tous les territoires occupés, de l'engagement d'Israël à mettre un terme à la politique d'implantation des colonies et de la reprise des négociations de paix avec l'Autorité palestinienne avec le ferme engagement des deux parties à créer deux Etats pour ces deux peuples. Nous appuyons l'utilisation de fonds puisés dans l'excédent et les programmes nécessaires pour répondre aux besoins urgents de la Palestine et de l'Afghanistan.

A cet égard, nous estimons que le rapport du Directeur général sur la Palestine est un apport précieux et nous exhortons à prendre en compte la proposition consistant à mettre en place un fonds pour le programme d'assistance technique au profit des partenaires sociaux en Palestine et dans les territoires arabes occupés.

Sur la question de l'économie informelle, l'insécurité, l'instabilité, les conflits, la précarisation des

droits des travailleurs et l'économie dite informelle ne cessent de croître dans tous les pays et ont une incidence sur la vie des femmes et des groupes minoritaires.

L'OIT peut être à la tête de la promotion cohérente d'un cadre juridique et de programmes juridiques avec la coopération des agences internationales et des partenaires sociaux et par le biais de stratégies de réduction de la pauvreté. L'objectif serait de définir des dispositions juridiques pour une sécurité sociale adéquate, pour la protection des droits des travailleurs et pour l'application des normes internationales du travail, de fournir un appui technique, financier et de promouvoir le travail décent dans l'économie informelle.

Avec l'internationalisation de la production, le développement des zones franches d'exportation, et le recours à la sous-traitance et aux investissements étrangers directs, il est nécessaire de lutter contre ces violations des droits des travailleurs et de créer un climat propice à ces derniers. Il est également nécessaire de redéfinir une politique internationale pour mettre en œuvre, superviser et vérifier d'une façon indépendante les instruments qui portent sur la responsabilité sociale des entreprises et éviter que d'autres organisations privées telles que l'ISO interviennent de façon illégitime dans ce processus délicat.

Nous considérons que le tripartisme, le dialogue social et la négociation collective à divers niveaux sont des instruments clés qui permettent de promouvoir la justice sociale, une concurrence loyale et la stabilité politique et économique. Pour parvenir à ces objectifs, il est nécessaire de renforcer ces instruments, leur efficacité et leur rôle dans tous les programmes de l'OIT. A cet égard, nous devons également renforcer les ressources d'ACTRAV et agir avec d'autres institutions internationales telles que l'OMC.

Alors que le commerce, les flux de capitaux et les finances sont libéralisés, les travailleurs se voient quant à eux se refuser le droit à une vie et un travail sûrs et ne bénéficient pas des mêmes droits que les citoyens des pays d'accueil.

En ce qui concerne le Myanmar, le rapport de la Commission de l'application des normes met en exergue ce besoin encore aujourd'hui, et appelle à la mise en œuvre de toutes les normes fondamentales et de la Déclaration.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la violation des droits des travailleurs en Chine, en Colombie et en Birmanie.

Dans ce dernier pays, deux ans après la résolution de l'OIT, la junte militaire fait fi de ces instruments et prive également les syndicats et les êtres humains de leurs droits. Nous sommes particulièrement préoccupés par le comportement de cette junte et par les menaces qu'elle a brandies, lors d'une session spéciale de l'OIT, à l'encontre d'un représentant légitime des travailleurs qui s'était exprimé à cette occasion.

De nombreuses entreprises américaines et européennes continuent à contrevenir à l'esprit et à la teneur des instruments de l'OIT pour engranger des profits.

La coopération technique est un instrument clé pour promouvoir les stratégies de l'OIT et son efficacité, mais il est nécessaire d'établir un lien avec les programmes réguliers de l'OIT pour que l'on puisse les superviser d'une façon minutieuse. L'Italie et les partenaires sociaux ont beaucoup contribué à cet

égard, sur le plan financier et politique, et nous reconnaissons l'importance d'un renforcement du tripartisme et du dialogue social dans les projets de coopération technique. Il est également nécessaire de faire en sorte que le projet Universitas et le projet de dialogue social dans les États des Balkans soient renforcés.

Pour ce qui est du travail des enfants, nous apprécions les programmes assortis de délai mais l'OIT devrait améliorer la promotion des conventions (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Ces deux conventions méritent la même attention. Nous sommes particulièrement préoccupés par le manque d'efficacité de l'IPEC et le manque d'efficacité du Rapport sur le travail des enfants. Nous pensons que les quatre objectifs stratégiques de l'OIT ne sont pas complètement pris en considération (à la fois dans le rapport et surtout sur le terrain) et il y a un lien à établir entre le programme contre le travail des enfants, les droits des travailleurs et le travail décent qu'il faut promouvoir d'une façon constante. Nous avons donc besoin d'une plus grande participation des partenaires sociaux dans l'exécution des programmes. Il faut vraiment que l'IPEC travaille plus efficacement en étroite relation avec le budget ordinaire et les activités de l'OIT et que l'on définisse des indicateurs de succès ou d'échec.

Nous devrions également adopter cette approche au Centre de Turin. Nous devons recourir au fonds provenant du surplus et faire en sorte que ces objectifs soient réalisés dans les quatre secteurs de la politique de l'OIT, et développer la formation afin d'éviter qu'à Turin et à Genève, il y ait une précarisation des relations professionnelles.

Original anglais: M. SZIRMAI (délégué des employeurs, Hongrie) — 2002 est une année très importante pour la société hongroise. En fait, ce printemps, les élections parlementaires ont eu lieu en Hongrie. Cependant, c'est un grand plaisir pour moi de pouvoir vous dire que la Hongrie a maintenant une économie de marché stable et que ce n'est pas la démocratie qui est en jeu aux élections.

Suite aux élections, le gouvernement a changé, mais le nouveau gouvernement a déclaré s'être engagé sans ambiguïté à respecter les valeurs de l'économie de marché et a placé à son ordre du jour le développement d'un système de dialogue social. Nous n'avons pas de raison de douter de la sincérité de ses déclarations et nous sommes convaincus que le prochain amendement du Code du travail sera discuté au parlement seulement après des négociations tripartites.

Je dois vous dire que dans les pays d'économie de transition comme le mien, les gouvernements préfèrent éviter tout dialogue obligatoire et toute négociation fatigante, et autorisent les notifications importantes de lois afin qu'elles deviennent des motions indépendantes des membres du parlement.

Ces motions, comme nous le savons, ne font pas l'objet de consultations préalables. En soutenant la motion indépendante, la majorité parlementaire adopte ces modifications. Nous avons encore des craintes, des craintes qui ne sont pas infondées, j'ai bien peur que cette méthode soit utilisée par le nouveau gouvernement également.

Cependant, le dialogue social sera certainement nécessaire dans notre pays au cours des quatre prochaines années. Il est de notoriété commune que la

Hongrie est une économie ouverte qui ne peut se défaire des effets négatifs des tendances économiques mondiales, lesquelles, dans le cas présent, signifient la récession. Une croissance en perte de vitesse allant de pair avec des revendications accrues, certainement justifiées, de groupes de travailleurs, conduira à des tensions budgétaires. Dans une situation comme celle-ci, les employeurs doivent faire des efforts pour empêcher le gouvernement d'adopter des solutions simplistes, autrement dit empêcher le gouvernement de satisfaire ses besoins financiers par un accroissement des impôts, ce qui freinerait la production économique, pour le convaincre de se focaliser sur l'accroissement de la compétitivité et de l'efficacité des entreprises.

C'est le devoir historique de la Hongrie, dans la période qui vient, de créer toutes les conditions nécessaires pour rejoindre l'Union européenne et pour mener à bien cette accession. Ce défi suppose un certain nombre de questions concernant le monde du travail également.

Ces efforts vont avec les principes et les valeurs de l'OIT, et concrètement, avec le thème de cette Conférence. En fait, on peut se demander si chacun a un travail décent en Hongrie et si les statistiques de l'emploi et du chômage concordent. Mais la baisse du taux du chômage ne suppose-t-elle pas automatiquement l'augmentation de l'emploi dans la même mesure? C'est un fait aussi que certaines couches de la société gagnent leur vie dans l'économie informelle.

La position des employeurs est double sur cette question.

D'un côté les économies grises et noires, surtout l'emploi non déclaré, placent les entrepreneurs honnêtes dans des situations très difficiles et les désavantagent face à la concurrence, car ces travailleurs ne cotisent pas à la sécurité sociale et esquivent certaines autres dépenses. Ces entrepreneurs honnêtes sont donc clairement opposés à toute forme d'économie informelle.

De l'autre, il ne fait aucun doute que pour de nombreux entrepreneurs, rester dans le cadre de la légalité supposerait une charge insupportable, en partie à cause du niveau élevé de l'imposition et en partie à cause des autres charges inhérentes à une gestion légale de l'entreprise.

Le gouvernement nouvellement mis en place a promis un allègement de ces charges et nous sommes persuadés que ses efforts seront couronnés de succès. Le nouveau gouvernement recevra, bien sûr, tout le soutien possible de la part des organisations d'employeurs.

Je ne pense pas que nous ayons à faire face à une pénurie d'emplois dans les années à venir, car pour accroître la compétitivité de l'économie hongroise, nous avons beaucoup à faire notamment en matière de formation professionnelle, de productivité, de technologie et de ressources humaines.

M. LUANGVILAY (délégué des travailleurs, République démocratique populaire lao) — Au nom de la Fédération des syndicats lao, j'ai l'honneur et le plaisir de m'adresser à la présente Conférence internationale du Travail. Je tiens à remercier l'OIT de m'avoir invité à participer à cette grande réunion annuelle.

Je suis persuadé que la conclusion de nos travaux qui se déroulent actuellement aura des effets bénéfiques sur le développement social de notre pays en

général et sur nos efforts pour éliminer l'exploitation inhumaine du travail des enfants.

Evidemment, l'une des importantes questions à l'ordre du jour de la présente Conférence est le développement et l'ajustement du contenu des normes et principes de l'OIT concernant les conditions de travail en vue de renforcer les activités de cette Organisation, ainsi que de rehausser les responsabilités des partenaires sociaux (gouvernement, employeurs et travailleurs) et d'assainir les relations du travail et le processus du développement social. En plus, cette Conférence s'efforce aussi de réviser les modalités de résolution des différents problèmes de manière à les rendre homogènes.

L'objectif fondamental de l'OIT est de promouvoir le tripartisme qui est le meilleur moyen de favoriser les activités visant à défendre les droits et intérêts légitimes des travailleurs.

A ce jour, la Fédération des syndicats lao participe activement à la mise en application de la législation et du travail en général et aux activités de lutte contre le trafic de la main-d'œuvre féminine et des enfants à l'échelle mondiale, en particulier. Nous avons, à la fin de 2001, des sessions de sensibilisation et de formation en matière d'élaboration des conventions collectives et de sécurité sociale avec l'assistance et le soutien de l'OIT.

Dans le domaine des normes internationales, la Fédération des syndicats lao a diffusé et vulgarisé le contenu des conventions (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

La Fédération des syndicats lao concentre en ce moment ses efforts sur le développement du secteur rural en vue d'améliorer l'économie familiale et d'encourager la production artisanale selon les capacités et moyens disponibles sur place. Il va sans dire que notre fédération n'a cessé de poursuivre des activités traditionnelles de formation et de protection des intérêts légitimes des travailleurs.

Original anglais: M. RYBAR (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Slovaquie) — C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole lors de cette session qui réunit des personnalités du monde entier, au cours de laquelle nous parlerons du développement des coopératives et de la situation de celles-ci face à la mondialisation, en mettant l'accent sur les perspectives qui se dessinent pour les années à venir.

L'importance de notre réunion ressort également des propos prononcés par Kofi Annan lui-même, lors de sa rencontre avec le représentant de l'Alliance coopérative internationale, M. Barberini, selon lesquels les coopératives peuvent aider des milliers de gens dans le monde entier et améliorer leur qualité de vie, car ce sont tout simplement des mécanismes performants. Voilà un message clair pour les coopératives. Et permettez-moi d'insister en disant que les Nations Unies reconnaissent le mouvement coopératif comme un élément important de régulation de la société civile capable de mieux répondre aux besoins de celle-ci que les sociétés multinationales. Enfin, les directives récemment adoptées par les Nations-Unies témoignent du soutien que celles-ci apportent aux coopératives. Ce sont là des documents importants pour que les

coopératives soient bien perçues et que leur message soit entendu dans tous les pays du monde.

C'est pourquoi nous apprécions grandement le travail de suivi accompli par le Mouvement coopératif international et les efforts qu'il déploie pour résoudre les problèmes du développement qui se posent dans le monde entier aux coopératives dans l'actuelle conjoncture économique et sociale.

L'approche solidaire et constructive de l'OIT et de ses représentants et experts, telle qu'elle ressort du document dont nous sommes saisis, nous paraît tout à fait indiquée pour bien comprendre la complexité et la philosophie du mouvement coopératif. La partie la plus importante de ce document est celle qui traite du droit des coopératives à poursuivre leurs activités, en tant que structures à part entière d'une économie mixte. Cette thèse met en évidence l'importance des coopératives pour le développement de l'esprit d'entreprise, pour la société civile et pour la modernisation de l'économie de tous les pays.

Nous nous félicitons d'avoir réussi à inclure la question des coopératives dans la Déclaration relative au programme du gouvernement de la République slovaque. Le soutien concret des ministères qui œuvrent dans les domaines de la législation, des affaires sociales et du travail, du développement régional et de la construction, de l'agriculture, de l'économie et des finances, est prometteur pour le développement des coopératives dans notre pays.

Nous considérons également le soutien et l'intérêt démontré par le Président de la République slovaque comme la preuve de l'intérêt manifesté par les organes d'Etat pour le développement du mouvement coopératif. Au cours des discussions avec les représentants du mouvement coopératif, les principaux partis politiques ont fait preuve de leur intérêt à cet égard et ont inscrit la défense de ce mouvement sur leur plate-forme électorale.

Aujourd'hui, à la veille des élections parlementaires, nous sommes sûrs que l'attention et le soutien que les partis politiques apportent aux coopératives ne seront pas que des mots. En effet, ils gagneront en retour le soutien et les voix des coopérateurs, mais après les élections il en restera quelque chose de concret.

Le dialogue social a déjà joué un rôle très important, pendant la transformation de la République slovaque. C'est l'outil principal utilisé par les salariés et les employeurs pour participer au processus de transformation engagé et pour influencer sur les politiques économiques et sociales. C'est également l'outil principal du maintien de la paix sociale et un élément important de la démocratie qui vient en complément de la démocratie parlementaire.

Nous nous félicitons que les coopératives aient joué un rôle aussi décisif dans la construction du tripartisme qui réunit le gouvernement, les employeurs et les syndicats en Slovaquie et qui est un élément clé du dialogue social. Nous espérons que la recommandation n° 127 de l'OIT sera approuvée lors de cette session, qu'elle définira les conditions devant régir le mouvement des coopératives dans l'esprit du Congrès de Manchester et avec l'appui de l'organe le plus faitier, l'Alliance coopérative internationale et qu'elle sera acceptée dans tous les pays du monde.

(La séance est levée à 18 h 40.)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Treizième séance:</i>	
Rapport du président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>)	1
<i>Orateurs:</i> M ^{me} Iglesias, M. Syed Muhamad, M. Gonzi, M. Tran Vinh, M. Marica, M. Pitra da Costa Neto, M. Bartenstein, M. Winn, M. Al-Ayyar, M ^{me} Karagousova, M. Marsh, M. Xu, M ^{me} Sto. Tomas, M. Maroni, M ^{me} Poncini, M. Samarasinghe, M. Chahin Lupo, M. Phengkhammy, M. Zinck, M. Potapov, M. Godoy Morales, M. Miroshnytchenko, M. Ereemeev, M. Varela, M ^{me} Lucero, M. Stoyan, M. Ibrahim	
<i>Quatorzième séance:</i>	
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>)	23
<i>Orateurs:</i> M. Lopes Correia, M. Torres Montalvo, M. Gurung, M. Do, M. Silva, M. Farrugia, M. Pinto Pereira, M. Chen, M. Rondeau, M ^{me} Tibajjuka, M. Jennings, M. Ith, M. Zarb, M. Vieira, M. Hamedeh, M. Abreu, M. Salimian, M ^{me} Menkerios, M. Jrad, M. Eastmond, M. Fuchs, M. Nieto Menéndez, M ^{me} Sumani, M ^{me} Mutale Nalumango, M. Ibrahim, M. Issa, M. de Arbeloa, M. Bekhit, M. Herbert, M. Akouete, M. Wallimann, M. Paz Lamigueiro, M ^{me} Brighi, M. Szirmai, M. Luangvilay, M. Rybar	